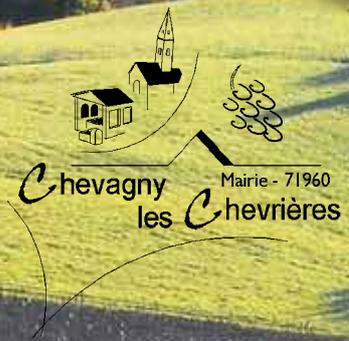


L'ECHO

Chevagnotin



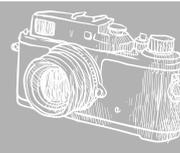
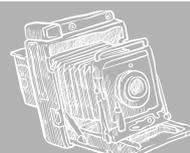
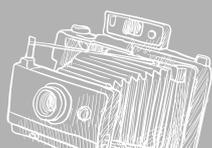
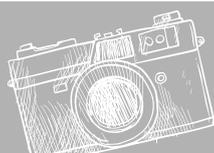
JANVIER 2019





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	4
LE CONSEIL MUNICIPAL.....	5
LE PERSONNEL COMMUNAL.....	5
RENSEIGNEMENTS UTILES.....	7
ORDURES MÉNAGÈRES	8
GUIDE PRATIQUE.....	9
PAPIERS À CONSERVER.....	10-11
LA FIBRE ARRIVE À CHEVAGNY	12
LE CONCILIATEUR DE JUSTICE.....	12
LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2017/2018.....	13-17
RESTAURANT SCOLAIRE	18-19
AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES.....	20
COMITÉ DE FLEURISSEMENT	21
CLUB «LA JOIE DE VIVRE»	22
L'ADMR ET LE SSIAD.....	23
CENTRE D'ACCUEIL DE L'EAU VIVE.....	24-25
AMICALE DU DON DU SANG.....	26
QI GONG	27
BIODANZA OU «DANSE DE LA VIE».....	27
YOGA.....	28
PILATES ET ZUMBA.....	29
QI GONG TAO.....	30
CONSCRITS.....	31
REPAS DES SAGES.....	32-33
SOCIÉTÉ DE CHASSE.....	34
LOCATION «ESPACE D'ARÈNE».....	35
FIN DU VIDE-GRENIER.....	36
TÉLÉTHON 8 DÉCEMBRE 2018.....	37
CONCOURS PHOTO.....	38-39
BUDGET PRIMITIF 2018.....	40
COMPTE ADMINISTRATIF 2017.....	41
TRAVAUX 2018.....	42-46
ÉTAT CIVIL ET PACS.....	47
MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION.....	48-49
LE MONUMENTS AUX MORTS - HISTORIQUE.....	50-54



À

la lecture de ce bulletin vous allez (re)découvrir les réalisations et les événements qui ont ponctué la vie de notre village en 2018.

Le site internet officiel de la commune vous permet également de suivre les actualités du village sur chevagnyleschevrieries.fr.

Je retiendrais quatre points marquants en 2018 :

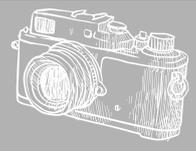
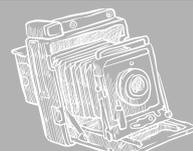
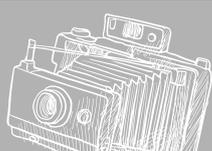
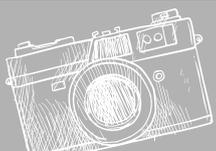
- **La commémoration du centenaire de l'armistice mettant fin à la Première Guerre Mondiale** : la cérémonie s'est déroulée au monument aux morts sur le nouvel espace du souvenir près de la mairie. Les aménagements paysagers de cet espace seront réalisés en 2019.
- **L'arrivée de la fibre optique à Chevagny** : l'inauguration de l'armoire technique en octobre a donné le signal de départ du déploiement de la fibre sur la commune. Cette opération menée par ORANGE se déroulera sur deux années, les premiers raccordements sont attendus pour le 2^{ème} trimestre 2019.
- **Les travaux chemin des Essarts** : la rénovation du réseau d'assainissement collectif a été réalisée en amont des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et de l'éclairage public, suivie de travaux de voirie.
- **La rentrée des classes** : l'école accueille 69 enfants depuis septembre. Cet effectif permet d'envisager la prochaine rentrée sereinement, mais l'école reste menacée d'une suppression de poste pour la rentrée suivante.

Le programme des travaux pour 2019 est en cours de préparation, les projets seront priorisés et engagés en fonction des contraintes financières, techniques et administratives qui s'imposent à notre collectivité : poursuite du programme d'enfouissement des réseaux électriques et télécom, travaux d'entretien de voirie, agrandissement du bâtiment communal en Bûchat, travaux d'aménagement paysagers, finalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, rénovation de la toiture de l'église... Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Je remercie chaleureusement le conseil municipal pour son implication dans la gestion de la commune et les agents communaux pour leur travail au service de la collectivité. Je remercie également les bénévoles qui composent les associations de notre village. Tous offrent aux Chevagnotins des occasions de se rencontrer dans des conditions festives et conviviales, pour une marche, un concert, un concours photos ou le Téléthon, etc...

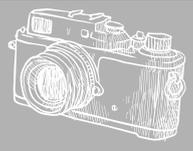
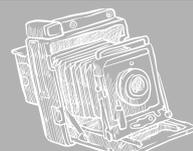
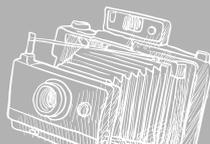
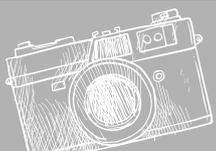
Je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour 2019, je formule également des vœux de paix et sérénité.

Françoise BOTTI





Bernard PUGEAUT (devant) – Philippe COMMERCON – Georges CHAVANELLE
Laurent CLEMENT – Pierre GARGUET – Patrick PISSON (Adjoint) – Françoise BOTTI (Maire)
Serge MAITRE – Véronique CHARLOT – Christian PERRAUD – Serge TARDY (Adjoint)
Éric GIROUX – Patrick JOMAIN (Adjoint).
Karine DOURIAUT et Christine EGRAZ (absentes sur la photo)



LE PERSONNEL COMMUNAL



De gauche à droite

Danielle DENISET, agent en CDD pour l'aide au service du restaurant scolaire et garderie du temps méridien

Anne FOURILLON, agent restaurant scolaire et en charge de la garderie du matin

Nicolas TISSOT, agent technique chargé de la voirie, des espaces verts, des bâtiments et des lagunes

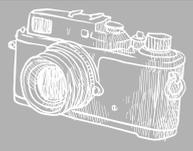
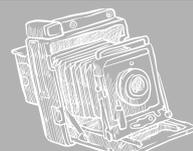
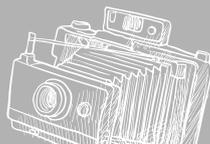
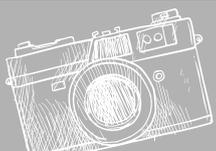
Jean François LACROIX, agent technique chargé de la voirie, des espaces verts, des bâtiments et des lagunes

Sandrine ROCHE, secrétaire de mairie

Absentes :

Nathalie MIMOUN, agent technique pour l'école maternelle (ATSEM) et garderie du soir

Julie VALLEJO, agent en CDD pour restaurant scolaire



LA MAIRIE

10 rue du Lavoir
Tél / Fax : 03 85 34 70 42
mairie.chevagny.chevrieries@wanadoo.fr
<https://chevagnyleschevrieries.fr/>

Secrétariat ouvert au public :
lundi et jeudi de 13 h à 18 h
mardi et vendredi de 8 h à 12 h 30

Permanence de Mme le Maire : sur rendez-vous

PANORAMA COMMUNAL

Population :
en 1999 : 403
en 2006 : 549
en 2015 : 597
en 2019 : 620

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha, dont
- 200 ha de terres cultivables,
- 46 ha de vignes,
- 64 ha de bois.

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal)
Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition.

MBA - PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - MÂCON
03 85 38 66 45

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE

156 rue des Écoles
03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE « D'ARÈNE »

793 route de Charnay-lès-Mâcon
03 85 20 22 78

ADMR

PRISSÉ
03 85 37 89 38

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

SAINT GENGOUX LE NATIONAL
03 85 92 55 23

GENDARMERIE

MÂCON
17 ou 03 85 22 97 10

POMPIERS

Centre de Secours de MÂCON
18 ou 112 (numéro européen)

SAMU / MÉDECIN DE GARDE

15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

3915 ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : 09 72 67 50 71
Raccordement : 08 10 10 57 02

GAZ

Dépannage : 09 69 324 324
Urgences : 0 800 47 33 33
Raccordement : 0 810 224 000

EAU

SUEZ - CHARNAY-LÈS-MÂCON
0 977 409 443
Urgences : 0 977 401 127

ASSAINISSEMENT

Mairie de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES
03 85 34 70 42

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

LA ROCHE VINEUSE
03 85 37 71 29

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE-ET-LOIRE

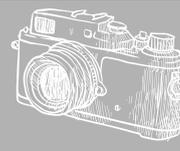
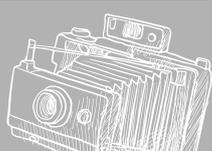
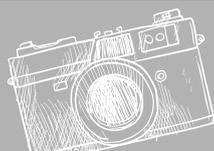
Tribunal d'Instance MÂCON
03 85 39 92 00

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités MÂCON
03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

LA ROCHE VINEUSE
03 85 36 63 40



ORDURES MÉNAGÈRES

LES DÉCHETTERIES

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	MATIN	APRÈS MIDI
LA ROCHE VINEUSE ROUTE DE BUSSIÈRES	DE 8H À 12H	DE 14H À 17H30
	LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI.	
MÂCON CHEMIN DE LA GRISIÈRE	DE 8H À 12H	DE 14H À 17H30
	DU LUNDI AU SAMEDI. DIMANCHE : DE 9H À 12H (D'AVRIL À OCTOBRE)	
CHARNAY-LÈS-MÂCON CHEMIN DES ALLOGNERAIES	DE 8H30 À 12H	DE 14H À 17H00
	DU LUNDI AU SAMEDI.	

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le vendredi matin pour l'ensemble de la Commune.

Les sacs ou containers individuels seront à déposer en début de matinée.

POINT COLLECTE

Colonnes à verre, papier et plastique à votre disposition « Chemin de Bûchat » (à proximité de l'atelier communal)

Les autres déchets sont à déposer en déchetterie.



COLONNE TRI VERTE

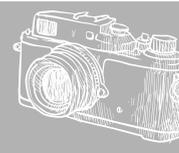
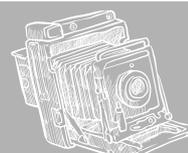
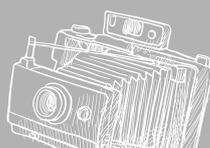
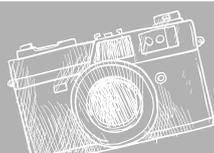
Réservée aux contenants en verre (pots, bouteilles...)

COLONNE TRI BLEUE

Réservée aux papiers (journaux, revues, cartons légers...)

COLONNE TRI JAUNE

Réservée aux emballages plastiques, bricks, boîtes de conserves métalliques...

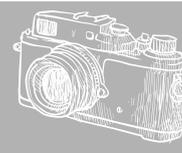
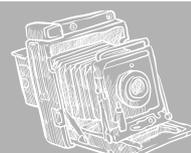
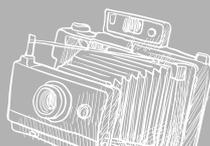
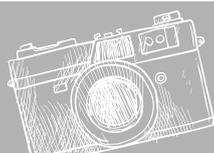


PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	- retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : • CHARNAY LES MÂCON • MÂCON	Liste remise en Mairie de CHEVAGNY et sur les sites internet des Mairies de CHARNAY LES MÂCON et MÂCON.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Passeport biométrique	retrait du dossier : Mairie du domicile - dépôt du dossier : dans la mairie de votre choix, habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : • CHARNAY LES MÂCON • MÂCON	Liste remise en Mairie de CHEVAGNY et sur les sites internet des Mairies de CHARNAY LES MÂCON et MÂCON.	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

Site pour télécharger les documents d'urbanisme :
www.service-public.fr-Logement-Urbanisme-Autorisations d'urbanisme.

Site du cadastre : www.cadastre.gouv.fr

**Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
 N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.**



PAPERS À CONSERVER

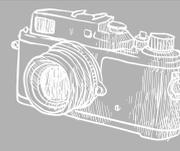
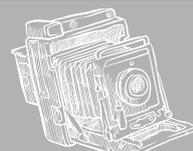
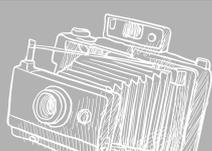
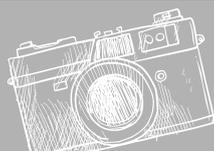
PRINCIPE

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature.

En matière civile, le délai de prescription de droit commun est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible.

Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

TYPE DE DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
ASSURANCE		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Date du document + 2 ans	
Dommages corporels	10 ans	
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
VOITURE		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
BANQUE		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèques	5 ans	
FAMILLE		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	À partir de la dernière échéance
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.
LOGEMENT		
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)
Certificats de ramonage	1 an	



Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Quittance de versement du dépôt de garantie à conserver jusqu'au remboursement. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision du loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Échéances APL	2 ans	

IMPÔTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. (Exemple : déclaration 2013 à conserver jusqu'à la fin 2016).
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

TRAVAIL / CHÔMAGE / RETRAITE

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, attestations de Pôle emploi	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À partir de la signature de votre solde de tout compte (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels.

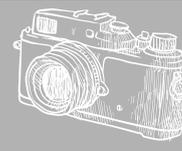
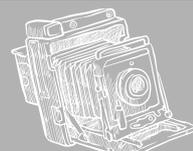
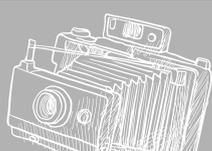
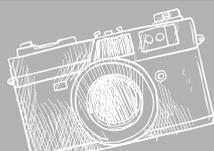
SANTÉ

Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	1 an	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement...)	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Ordonnances	1 an	Délivrance de lunettes : <ul style="list-style-type: none"> • 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ; • 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; • 3 ans, pour les patients âgés de plus de 42 ans. Délivrance d'audio-prothèses : pas de délai.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	Voir les délais prévus dans le contrat.
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité.
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

PAPIERS D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.



LA FIBRE ARRIVE À CHEVAGNY

Orange déploie sur fonds propres la fibre optique jusqu'aux logements à Chevagny-les-Chevrières

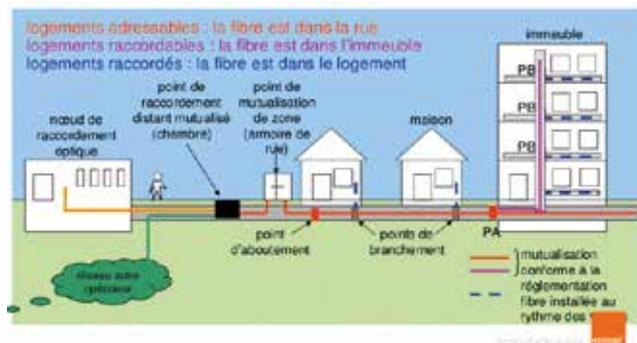
Vendredi 12 octobre 2018, Bernard Tessier - directeur des relations avec les collectivités locales de Saône-et-Loire Orange - a dévoilé le **plan de déploiement de la Fibre Optique** à Chevagny-les-Chevrières en présence du maire Françoise Botti.



L'inauguration de l'armoire optique - armoire de rue permettant d'irriguer 300 foyers en fibre - marque le lancement du déploiement à Chevagny les Chevrières. Les premiers foyers de la commune pourront accéder au très haut débit via la fibre optique dès le mois d'avril 2019.

Le déploiement de la fibre comporte plusieurs phases : les études, en coordination avec l'équipe municipale, l'installation des armoires de rue donnant la possibilité aux opérateurs de se raccorder afin de proposer leur service et enfin le tirage de la fibre dans les fourreaux de génie civil existants. Dès lors, l'opérateur peut installer les points de branchement en face de chaque logement permettant à chaque client de sélectionner le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de son choix (raccordement final à son domicile).

Une carte de couverture mise en ligne par Orange permet de suivre les étapes du déploiement et de s'informer de l'éligibilité à la fibre de son logement ou local, sur le site : reseaux.orange.fr



LE CONCILIEATEUR DE JUSTICE

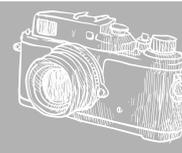
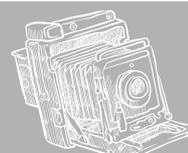
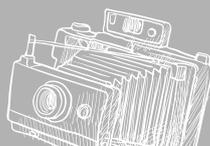
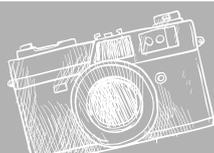
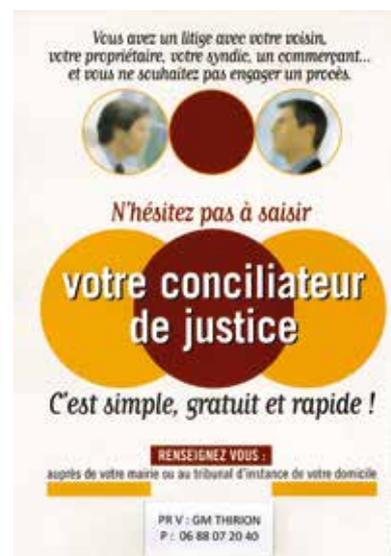
Son rôle

Le Conciliateur de Justice est un mode alternatif de solution amiable des conflits et des litiges de nature privée, comme les conflits de voisinage tels bornage, droit de passage, mur mitoyen, etc. Il propose également sa médiation pour des différends entre locataires et propriétaires, pour des créances impayées ou des malfaçons ainsi que pour des litiges de la consommation, à l'exclusion de tout conflit lié au Travail, à l'État Civil et aux administrations, domaine du Médiateur de la République.

Sa mission est de trouver un compromis entre les parties, la procédure de conciliation est entièrement gratuite.

Pour saisir le Conciliateur, il suffit de lui téléphoner afin de fixer un rendez-vous pour lui soumettre votre problème.

Coordonnées du Conciliateur
G.M. THIRION - Tél. 06 88 07 20 40



CYCLE PISCINE DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2017

La classe de CP, CE1, CE2 de Mme LACHARME a effectué un cycle piscine au centre nautique de MÂCON, du 12 septembre au 14 novembre. Les enfants ont travaillé en deux groupes : avec un maître-nageur (les plus à l'aise) et avec Mme LACHARME. Au terme de ce cycle, chacun a pu progresser en matière de nage ou tout simplement d'aisance dans l'eau.



SORTIE À MÂCON LE 27 MARS 2018

Les classes de maternelles et de cycles 3 se sont rendues à MÂCON, la thématique de la journée étant les ponts et l'eau. Les deux classes étaient inscrites dans deux projets proposés par la circonscription de Mâcon Sud : «Au fil de l'eau» pour les maternelles et «Ponts : entre art et technologie» pour les cycles 3.

Les enfants de maternelles sont allés au musée des Ursulines où ils ont participé à un atelier autour du pont de Saint Laurent «avant/aujourd'hui» et ont observé deux œuvres du musée. L'après-midi, ils sont allés à la médiathèque.

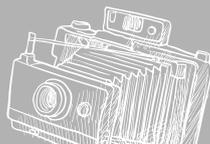
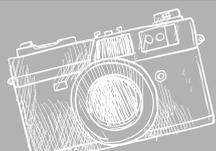
Les cycles 3 ont quant à eux passé la matinée à Atelier Canopé 71 à MÂCON où 3 ateliers leur étaient proposés : ils ont pu s'essayer à la programmation du robot Ozobot qui devait franchir un pont de MÂCON sur plan (les élèves ont programmé son déplacement sur tablette), ils ont essayé la construction de ponts avec le jeu «Bridge construction» sur tablette également et enfin ils ont joué au jeu de Timeline où il fallait ordonner chronologiquement des ponts du monde entier.

Ils sont allés au musée des Ursulines l'après-midi, découvrir les mêmes activités que celles proposées le matin aux petits.



CARNAVAL LE 9 MARS 2018

Vendredi 9 mars, les enfants sont venus déguisés sur le thème de la nature : abeilles, coccinelles, fées de l'eau, princesses des fleurs, bergers, ramasseurs de champignons, chasseurs, Robin des Bois... sont arrivés à l'école. Les enfants répartis en 6 groupes ont créé des histoires qu'ils ont ensuite jouées devant les autres. L'après-midi s'est finie autour d'un goûter qui avait été apporté par les CM.





SORTIE À SAINT-POINT ET DOMPIERRE-LES-ORMES LE 24 AVRIL 2018

Dans le cadre du projet d'école lié à la nature et à l'environnement, le mardi 24 avril, les élèves des 3 classes sont allées enrichir leurs connaissances en dehors de l'école.

Le matin, les cycles 3 ont visité la scierie Toutant à SAINT-POINT : ils ont pu voir le fonctionnement d'une scierie, observer les différentes machines, voir fonctionner l'écorceuse, enrichir leur vocabulaire et comprendre comment sont faites les planches de bois et avec quels arbres.

Ils ont été chaleureusement accueillis par cette entreprise qui a été à l'écoute de leurs questions. Les enfants ont pu rapporter des échantillons (de copeaux, d'écorce, de sciure, de planches).

L'après-midi, ils ont visité l'arboretum de Pézanin, qui offre plus de 1000 espèces d'arbres de pays différents. Les enfants devaient remplir un questionnaire pour leur permettre d'observer les différents arbres et lieux.

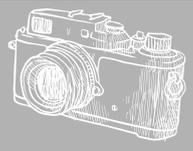
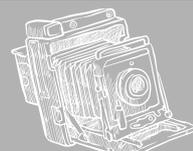
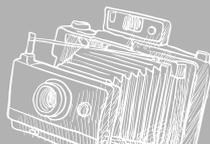
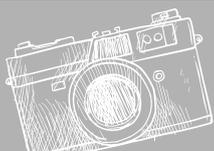
Les cycles 2 ont visité l'arboretum de Pézanin (observation, dessin...) le matin. L'après-midi, ils ont participé à des ateliers scientifiques autour de la météo à Lab71 (DOMPIERRE LES ORMES) : fabrication d'un nuage, d'un anémomètre, expérience sur l'air chaud.

Les cycles 1 ont fait des ateliers scientifiques autour du thème de l'eau : cycle de l'eau avec une approche sensorielle et flotte ou coule (poussée d'Archimède, découverte de la tension superficielle) à Lab71 et l'après-midi, ils ont visité l'arboretum de Pézanin.



PERMIS INTERNET POUR LES CM2 LE 29 AVRIL 2018

Les élèves de CM2 ont été sensibilisés aux risques liés à Internet par Mme ALIBERT gendarme à MÂCON. Ils ont obtenu leur « permis internet ».



PLANTATION DU MASSIF DE L'ARBRE 16 MAI 2018

Les enfants de l'école ont participé à la plantation du «massif de l'arbre» situé près du city stade.

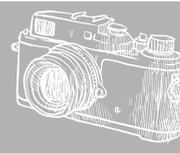
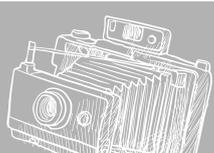
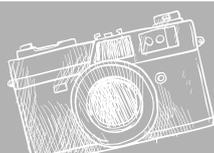
Les élèves de CM ont élaboré un plan avec les fleurs et plantes proposées (tabac vert, papyrus, muflier, pennisetum...) dans les tons de vert, pour rester sur le thème de la forêt. Les classes de cycle 2 et 3 ont réalisé les plantations, guidés et accompagnés par des bénévoles du comité de fleurissement. L'arbre a ensuite été décoré de CD sur lesquels les enfants ont inscrits des vœux.



PARTICIPATION AU CONCOURS DES PETITS JARDINIERS

Depuis plusieurs années, l'école fait un jardin. Cette année elle a participé au concours de petits jardiniers organisé par «Destination Saône et Loire» (agence de développement touristique et de promotion du territoire de Saône et Loire). Au mois de mars, les enfants ont réfléchi à ce qu'était un jardin (travaux de groupes de la PS au CM2) Ils ont sélectionné des fruits et légumes, pour avoir des légumes anciens et des «plus récents». Ils ont réalisé un plan de leur jardin avec fraisiers, topinambours, rutabagas, poireaux, tomates (variétés anciennes et récentes), haricots, carottes, maïs... Ils ont cherché des solutions pour économiser l'eau et éloigner les petites bêtes nuisibles. Pour participer au concours il a fallu constituer un dossier expliquant leur démarche et leurs recherches.

Grâce à ce projet, les élèves travaillent en sciences (le monde du vivant), ils acquièrent du vocabulaire et des gestes «de jardiniers», ils éveillent leurs sens aussi car les fruits et légumes sont cuisinés et goûtés. Le sou des écoles a financé l'achat de graines et de plants. Nicolas TISSOT a aidé à préparer le jardin et à semer et planter le 25 mai.



LESSIVE AU LAVOIR PAR LES MATERNELLES, JUIN 2018

Les élèves de maternelle étaient inscrits au projet «Au fil de l'eau», proposé par la circonscription de Mâcon Sud. Ils ont travaillé sur le thème de l'eau toute l'année et ont fait une découverte sensorielle du lavoir du village. Ils ont participé à une exposition qui a eu lieu à la médiathèque de Mâcon au mois de mai.

En juin, ils se sont rendus au lavoir pour y réaliser une «lessive à l'ancienne», ils ont retroussé leurs manches, se sont munis de savons de Marseille et de brosses : les enfants ont pu s'approprier la méthode pratiquée par les lavandières.

Grâce aux fils disposés par Nicolas TISSOT, ils ont étendu le linge lavé, redonnant au lavoir une image d'antan. Ce projet s'est terminé par une décoration du lavoir avec les productions plastiques réalisées par les élèves en classe, les parents ont pu les découvrir lors de l'exposition de fin d'année le mardi 3 juillet.



CYCLE RUGBY

Les élèves de cycle 3 ont fait un cycle rugby avec Rémy TRICHARD et ont participé à une rencontre à MÂCON avec différentes classes dans le cadre de ce projet.

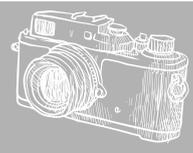
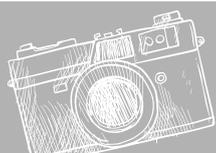
REMISE DES DICTIONNAIRES AUX FUTURS COLLÉGIENS

Tous les ans, l'association du Sou des écoles offre un dictionnaire de langue aux élèves qui partent en sixième. Les 5 élèves de CM2 ont eu le plaisir de recevoir un dictionnaire anglais/français remis par Philippe CHARLOT, président du Sou des écoles.



RENTRÉE 2018

Les effectifs sont de 69 élèves cette année de la Petite Section au CM2. Katia SANTOS enseigne en maternelle, Fabienne LACHARME en cycle 2 (CP, CE1, CE2) et Cécile BARRAUD en cycle 3 (CM1, CM2).



PROJET MUSIQUE ET REPRÉSENTATION DE FIN D'ANNÉE LE 3 JUILLET 2018

Pendant l'année, les trois classes ont travaillé des chants, des créations musicales et des scénettes autour du thème de la nature, de la forêt et de l'environnement, accompagnés et aidés par Caroline COQUAND, professeur au conservatoire qui venait tous les lundis.

Une représentation a été offerte aux parents.

L'exposition a permis aux enfants de montrer à leurs parents tout ce qui avait été fait dans l'année : des exposés et travaux autour des ponts pour les

CM, le jardin, le massif de l'arbre, le lavoir décoré par les maternelles, tous les travaux en arts plastiques par les trois classes.

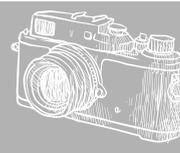
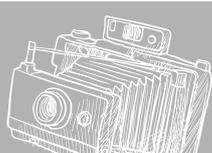
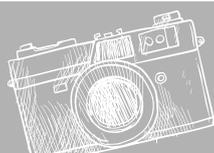


VISITE DE LA CAVE COOPÉRATIVE DE PRISSÉ ET VENDANGES

Le début d'année a été marqué par un travail des trois classes sur le thème de la vigne et de la transformation du raisin. Tous les élèves sont allés visiter la cave coopérative de PRISSÉ et les élèves de la Grande Section au CM2 se sont initiés aux vendanges : M. BOTTI avait laissé un rang de vigne non vendangé ; ils ont pu fabriquer du jus de raisin.



La fête de Noël aura lieu cette année le 14 décembre à la salle des fêtes.



RESTAURANT SCOLAIRE

Durant cette année 2018, 6304 repas ont été servis à nos petits écoliers. Ce qui représente 387 repas de plus que l'année précédente, soit une moyenne de 45 repas par jour.

Nos enfants apprécient les divers menus qui leur sont proposés chaque semaine. Les repas sont préparés et livrés par la société RPC.

Mais notre cantinière est de retour depuis la rentrée scolaire 2018, pour le plus grand plaisir de nos petites têtes blondes !!!

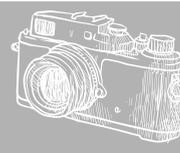
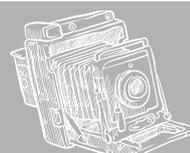
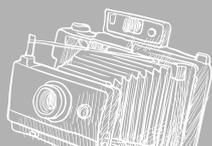
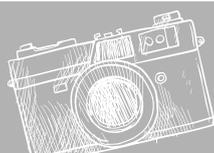
Nous tenons à remercier Julie qui a remplacé Nanou, faisant équipe avec Dany. Toutes deux ont veillées à ce que nos petits gastronomes se restaurent dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

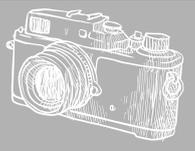
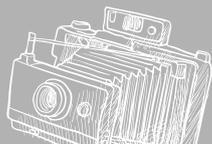
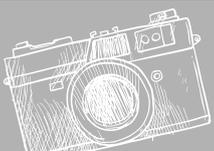
Au 1^{er} janvier 2018, une augmentation du prix du repas payé par les parents a eu lieu. Celui-ci est passé de 3,85 € à 3,90 €.

La cogestion du Restaurant scolaire s'effectue par :

- ▶ Le Sou des Écoles, qui apporte une contribution financière chaque année, une partie de la vente des cartes de membres honoraires.
- ▶ La Mairie, qui contribue aux salaires des agents et aux frais de fonctionnement pour assurer l'équilibre du budget annuel.

Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2019 !





Chevagnotines, Chevagnotins, chers parents d'élèves, membres actifs et honoraires,

En cette rentrée 2018/2019 le sou des écoles s'est renforcé grâce à la participation active de nouveaux membres.

Le sou a pour principales fonctions :

- ▶ Aide au financement d'activités scolaires (abonnements livres, sorties éducatives ou sportives (bus et activités).
- ▶ Co-gestion avec la Municipalité du restaurant scolaire (participation financière et une gestion administrative bénévole), ce qui permet de faire baisser le prix du repas.
- ▶ Organisation de manifestations afin de récolter des fonds (vente de sapins, pizzas, concours de belote, kermesse, repas) contribuant également à l'animation du village.

Comme chaque année les manifestations ont débuté avec la vente des cartes de membres et des sapins et nous en profitons

pour remercier les familles pour l'accueil réservé aux bénévoles qui passent à cette occasion.

Fort du succès de l'année passée l'école a réitéré son marché lors du spectacle de Noël où nous avons eu le plaisir tout d'abord d'entendre les enfants chanter, puis d'assister au spectacle intitulé « Les petits ramoneurs » donné par la compagnie La Petite Lune.



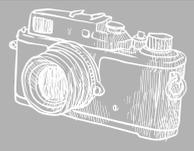
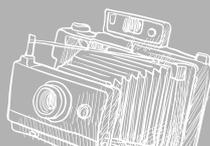
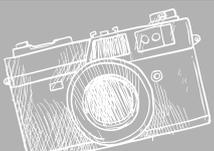
Avant de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019, nous voulons remercier une nouvelle fois la Mairie de Chevagny pour son soutien et la mise à disposition des locaux municipaux.

Nous remercions également toutes les personnes qui prennent de leur temps pour que les manifestations puissent avoir lieu et enfin l'ensemble des habitants de Chevagny qui participent à celles-ci, permettant au Sou d'exister année après année, pour le bien-être de nos écoliers.



Quelques dates à retenir pour 2019 :

- 26 janvier : concours de belote
- 9 mars : Carnaval
- 17 mai : Vente de Pizza
- 29 juin : Kermesse



COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Fleurir c'est donner de la couleur et de la bonne humeur à notre cadre de vie. Ce travail d'amateur est salué par les regards attentifs des connaisseurs.

Fleurir c'est aussi l'amour de la nature, la passion, la créativité que démontrent les membres de l'association de notre commune.

Les bénévoles ne se reposent pas sur leurs lauriers et n'ont de cesse d'améliorer encore les massifs pour faire de Chevagny un endroit où il fait bon vivre.

Nous pouvons ainsi être heureux et fiers de vivre dans un joli village dont la réputation contribue à donner envie à d'autres personnes de venir vivre avec nous au sein d'une petite commune au développement harmonieux, qui a su conserver une qualité de vie rurale.

Suite au déplacement du monument aux morts, un projet en cours va voir la création d'un espace paysager sur ce terrain laissé libre à l'entrée de notre village.

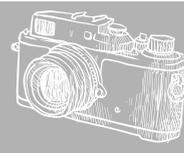
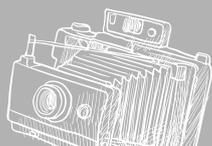
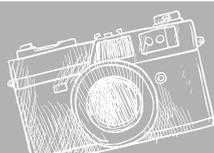
Des plantations de vivaces seront plantées dans les différents massifs aménagés à même le sol, ce qui nécessite moins d'arrosages et permet d'économiser l'eau.

Chaque année, de nouvelles idées viennent modifier l'ensemble des massifs et bacs pour varier les plantations, les couleurs et les volumes.

Arrosage et entretien sont assurés par les employés communaux.

Le choix des plantations et l'arrachage sont réalisés par les membres de l'association.

Un grand merci à tous les bénévoles.



L'année 2018 ne se distingue guère des précédentes, nous nous réunissons toujours 2 fois les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, pour un après-midi convivial autour de jeux de société.

Au printemps, nous sommes allés, selon une tradition établie, déjeuner au Hameau de l'Eau Vive.

En mai, nous avons eu le plaisir et l'honneur de fêter les 99 ans de Madame REVOL.



Début juillet, nous avons clos la saison au restaurant le Poisson d'Or.

Après 2 mois d'interruption, les réunions ont repris début septembre.

Le 5 octobre, nous avons organisé un concert avec l'Ensemble Fusion, autour des 4 saisons. Ce fut un moment magique par la qualité des musiciens et le choix des œuvres. Pour ajouter du visuel des photos ont été passées en lien avec le thème. De plus quelques artistes Chevagnotins avaient prêté des peintures donnant une ambiance des plus chaleureuses.

Le seul bémol fut une assistance moins nombreuse que l'année dernière (80 personnes contre 120) mais l'enthousiasme était au rendez-vous.



Nous prévoyons pour le 18 octobre 2019, un concert autour des œuvres de PIAZZOLLA, avec 5 musiciens intervenants au Conservatoire de Musique de MÂCON.

Fin novembre, le traditionnel concours de belote fut un réel succès avec 66 doublettes.

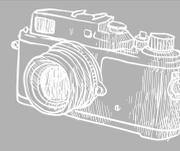
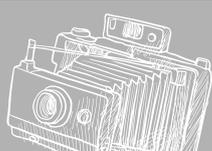
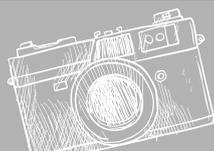
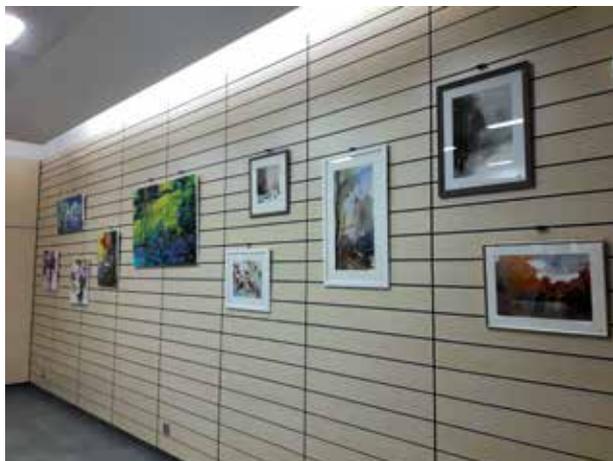
Toutefois, peu de temps avant en novembre, l'année a été attristée par le décès de Suzanne PERRAUD, adhérente du club de longue date ; c'était une belle personne élégante et généreuse, elle nous manque beaucoup.

En décembre, Madame REVOL, elle aussi nous a quittés. Une dame lumineuse, au regard malicieux, pleine d'humour, redoutable au scrabble, sa compagnie était des plus agréables.

Nous remercions la municipalité pour l'octroi d'une subvention bienvenue, le prêt de la salle des fêtes pour nos manifestations et l'aide très concrète apportée à ces occasions.

Bonne année 2019 à chacun !

Les membres du Club La Joie de Vivre



NOTRE GAMME DE SERVICES

► La gamme AUTONOMIE

- Ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide à la prise des repas,
- Aide à la toilette,
- Aide au lever et au coucher,
- Livraison de repas à domicile,
- Télé assistance Filien ADMR,
- Aide à la mobilité.

► La gamme DOMICILE

Destinée à toute personne ayant besoin d'un coup de main : ménage, repassage, etc.

► La gamme FAMILLE

- Garde d'enfants à domicile,
- Soutien aux parents en cas de grossesse, naissance, maladie, hospitalisation, séparation, reprise d'un emploi ou d'une formation professionnelle.

Les prestations de l'ADMR peuvent être financées par :

- Les caisses de retraite
- Le conseil Départemental (dans le cas d'un plan d'aide Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Les mutuelles (après une hospitalisation, une convalescence)
- La Caisse d'Allocations Familiales, la MSA, le Conseil Départemental, en ce qui concerne les familles.

Possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux selon la législation en vigueur.

Josette LACROIX, Présidente.



Le Service de Soins Infirmiers À Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône et Loire.

Son conseil d'administration se compose de 18 membres. Le président est Mr NICOLAS Jean-Claude. L'infirmière coordinatrice est Mme LAPALUS Amandine. Le SSIAD intervient sur 28 communes dont la vôtre avec une capacité de 38 patients pris en charge.

Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice.

Le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques dans le but de :

- Prévenir ou retarder la perte d'autonomie
- Lutter contre l'isolement
- Contribuer au maintien à domicile
- Éviter/retarder une hospitalisation ou l'admission en établissement sociaux et médico sociaux.
- Faciliter le retour au domicile suite à une hospitalisation

La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) suivants :

- Être âgé de plus de 60 ans, malade ou dépendant
- Avoir une prescription médicale
- Habiter dans le secteur du SSIAD
- Avoir un état de dépendance nécessitant l'intervention partielle ou totale d'une tierce personne lors des actes essentiels de la vie (toilette, habillage, déplacement ...). Une priorité sera portée sur les personnes isolées les plus dépendantes.

La prise en charge financière est intégralement couverte par les caisses primaires d'assurance maladie.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le Resoval, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, l'école d'infirmière et d'aide-soignante, l'HAD, ...

► Contact pour plus de renseignements :

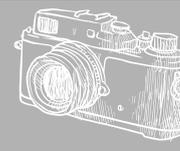
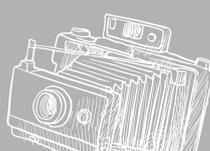
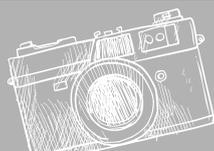
Amandine LAPALUS

Infirmière Coordinatrice

50, rue de la Brancionne

71680 CRECHES SUR SAONE

03.85.37.46.31 - ssiad.creches@orange.fr



CENTRE D'ACCUEIL DE L'EAU VIVE

17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 73 logements pour personnes âgées (Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bussièrès, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche Vineuse, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson, Verzé).

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

Le Syndicat Intercommunal assure la gestion des logements et des services dédiés aux résidents : assistance par un système d'appel Bip, repas du midi au restaurant de la résidence, service de laverie et de nombreuses animations (gymnastique, ateliers manuels, courses en grande surface...).

La Résidence de l'Eau Vive se veut ouverte sur l'extérieur et sécurisante à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect pour les résidents, gentillesse et compréhension sont les points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés.

Établissement non médicalisé.

Des services sont à la disposition des résidents.

- ▶ Assistance 24/24 avec un bip
- ▶ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Lingerie
- ▶ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix.
- ▶ Passage d'une pédicure toutes les 5 semaines
- ▶ Cours de gymnastique douce
- ▶ Aide aux Courses

Les animations

Loto, Jeux de société, « Atelier des petites mains » Belote, Scrabble et club tous les jeudis après-midi ainsi que des après-midi récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

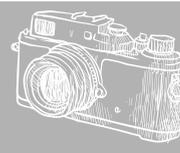
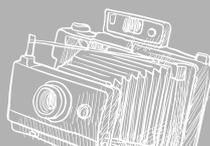
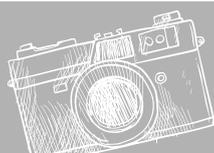
RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE

629, route du Hameau de l'Eau Vive

71960 LA ROCHE VINEUSE

Téléphone : 03.85.36.63.40

Adresse mail : eauvive@orange.fr

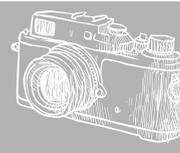
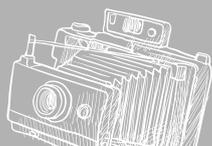
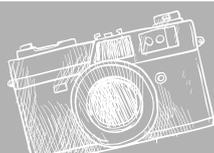


TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2019

LOYER MOYEN - T.1 - FORFAIT 30 REPAS	
Loyer	280,00 €
Charges	38,00 €
S/Total	318,00 €
Assistance (153,00 €) + 30 repas (338,50 €)	491,50 €
COÛT TOTAL MENSUEL	809,50 €

LOYER MOYEN - T.2 - FORFAIT 30 REPAS	
Loyer	360,00 €
Charges	47,00 €
S/Total	407,00 €
Assistance (153,00 €) + 30 repas (338,50 €)	491,50 €
COÛT TOTAL MENSUEL	898,50 €

LOYER MOYEN - T.3 - FORFAIT 60 REPAS POUR 2 PERS.	
Loyer	410,00 €
Charges	54,00 €
S/Total	464,00 €
Assistance (153,00 €) + 30 repas (638,50 €)	791,50 €
COÛT TOTAL MENSUEL	1 255,50 €





Donner son sang sur place, c'est convivial !

Vous qui habitez dans le Val Lamartinien et qui souhaitez donner votre sang, vous avez deux possibilités.

Vous pouvez bien sûr vous déplacer à la « Maison du Don » à l'entrée de l'hôpital des Chanaux à Mâcon, où l'Établissement Français du Sang (EFS) vous accueille plusieurs jours par semaine. Et cela est bien pratique si vous travaillez dans la ville-préfecture.

Mais vous pouvez aussi vous rendre à l'une des collectes mobiles que l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles du Val Lamartinien organise sur le secteur en liaison avec le même EFS.

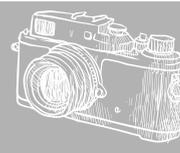
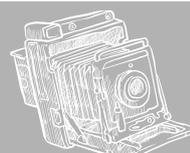
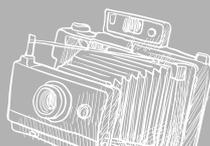
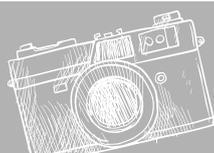
En 2019, vous serez les bienvenus aux collectes organisées près de chez vous :

- mercredi 20 février à Prissé
- mercredi 17 avril à Pierreclos
- mercredi 26 juin à Igé
- mercredi 21 août à La Roche Vineuse
- mercredi 23 octobre à Bussières
- lundi 30 décembre à Verzé

Celles-ci sont au nombre de 6 par an, au rythme d'une tous les deux mois donc, pour respecter le délai de huit semaines minimum entre deux dons pour un homme (douze semaines pour une femme). Des salles des fêtes de Pierreclos à Igé en passant par celles de La Roche Vineuse, Bussières, Prissé et Verzé, vous trouverez toujours un lieu de collecte proche de votre lieu de résidence.

Et vous y passerez un moment des plus conviviaux dans des endroits et circonstances où beaucoup de donneurs se connaissent et ont plaisir à discuter autour de la table commune lors de la collation d'après-don.

Gérard COULON, président de l'Amicale Val Lamartinien



Patrick MET, masseur-kinésithérapeute et ostéopathe, dirige tous les lundis soirs de 18 h 45 à 19 h 45 une séance de Qi Gong dans la salle des fêtes.

Le Qi Gong est une gymnastique ancestrale chinoise, qui permet de renforcer et assouplir le physique.

Les exercices sont, soit des postures, soit des mouvements lents avec une recherche de maîtrise de la respiration.

Un autre objectif est d'apaiser le mental.

Cette pratique est accessible à toutes et tous avec la possibilité d'adapter les exercices selon ses capacités.

Au plaisir de vous accueillir...



BIODANZA OU «DANSE DE LA VIE»

Développement personnel par la danse, stimule la vie par la joie et le plaisir de vivre. La Biodanza nous aide à réguler les effets du stress et potentialise la santé. Elle nous met en mouvement et nous stimule avec des danses et des situations de rencontre nourrissante.

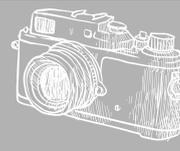
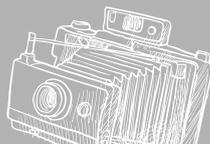
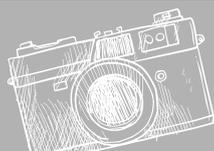
Danse seul(e), à deux ou en groupe : invitation à vivre l'instant dans la simplicité, la Biodanza nous éveille en douceur à nous-mêmes, aux autres et à la vie. Nul besoin de savoir danser, tout se met rapidement en mouvement avec légèreté, dans la spontanéité de l'instant. La Biodanza nous aide à nous sentir plus vivant et réveille nos motivations pour la vie.

Essais sans engagement : tout le monde peut faire un cours d'essai sur simple appel.

Cours hebdomadaire donné par Isabelle DESSERT, à Chevagny-lès-Chevrières.

Tous les lundis soirs de 20 h 30 à 22 h 30 à l'Espace d'Arène.

Tél: 06 19 62 03 39 - www.coeur-detoile.com



Le Yoga est surtout connu en occident pour ses bienfaits physiques et antistress.

Ses multiples outils dont les postures et la respiration ont des effets sur la mobilité du corps et des articulations, la libération des tensions physiques, l'hypertension, la circulation sanguine...

Dès les premières séances, déjà, un mieux-être se fait sentir.

Le simple fait de bouger en coordination avec la respiration installe le pratiquant dans le moment présent et il en découle un lâcher-prise, un ralentissement des mouvements incessant de la pensée et les crispations musculaires s'éffacent.

La multiplicité des mouvements, postures et techniques permet à chacun de pratiquer dans le respect de son corps et de ses possibilités.

Aussi, le Yoga, par des moyens plus précis comme, les points d'attention, l'écoute des sensations, la découverte des textes anciens, la méditation, nous invite à l'exploration de notre monde intérieur, vers la connaissance de soi. La découverte d'une dimension plus vaste de nous même.

Dans la tradition, plus qu'une discipline physique le Yoga est une philosophie.

SÉANCE D'ESSAI GRATUITE.

Dès le mardi 8 janvier 2019 de 19h30 à 20h45 à l'espace d'Arène de Chevagny les Chevrières

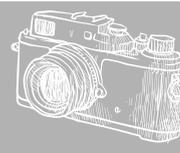
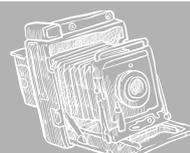
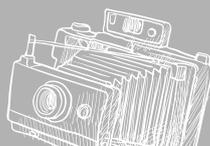
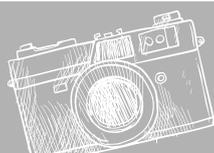
La séance sera essentiellement tournée vers la pratique de mouvements et postures associés avec la respiration et l'attention.

De 20h45-21h30, une fois par mois, je proposerai un atelier d'approfondissement pour aller toucher le côté plus traditionnel du Yoga, attiser votre curiosité pour cette philosophie qu'est le yoga et, donner une autre dimension à votre pratique.

CATHERINE BERTOLINI

Professeure diplômée de l'IFY (Institut Français de Yoga) en 2007, enseigne depuis 11 ans et pratique le yoga depuis plus de 30 ans.

Contact : 07 67 66 35 21
contact@sphereyoga.fr



PILATES ET ZUMBA

Les cours sont dispensés par Cyril LEVRAT, Coach sportif diplômé d'état en fitness et musculation, et formé Zumba fitness niveau 2, ainsi que Pilates Matwork niveau 2.

ZUMBA

Fondée en 2001, la Zumba est un cours qui combine fitness, divertissement et danse dans des mouvements de danse-fitness enivrants. Elle mélange des rythmes internationaux entraînants et des chorégraphies faciles à suivre, pour un exercice physique complet.

Une heure de cours pour se défouler, danser, vider son stress, sans se prendre la tête.

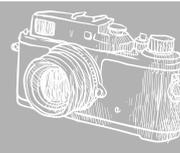
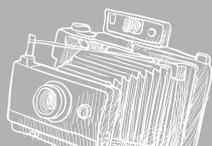
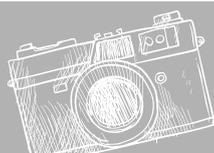
PILATES

La méthode Pilates est une discipline du début du XX^{ème} siècle, développée par Joseph Pilates, dont l'objectif est un contrôle de son corps dans le mouvement, à travers des exercices de mobilité et de renforcement musculaire.

Le respect de l'intégrité de la personne, la prise de conscience de son corps, le renforcement des muscles profonds, la mobilisation articulaire et la respiration sont une partie du travail de cette discipline.

Elle est adaptée à tous, améliore la posture et la mobilité, et peut soulager les douleurs qui y sont liées.

Tous les mercredis soirs, cours de Pilates à 17h00 et de Zumba à 18h15 à la salle des fêtes de Chevagny-les-Chevrières.



L'association QI GONG TAO organise des cours réguliers à CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, les jeudis de 18h à 19h, afin de permettre à tous ceux qui sont intéressés, de pratiquer le Qi Gong en cours collectifs.

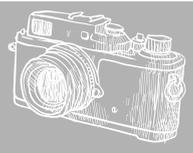
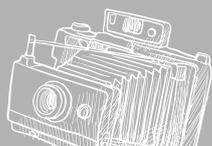
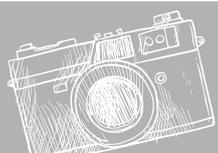
Une pratique régulière du Qi Gong est très simple et à la portée de tous. Cela nécessite néanmoins motivation et persévérance.

La pratique du Qi Gong doit se faire de façon naturelle, sans se faire violence mais avec des efforts progressifs pour arriver à une réelle détente, à améliorer la souplesse, développer son équilibre, à se détendre et combattre le stress.



Il ne faut pas chercher à tout prix à avoir des résultats puisque ceux-ci arrivent naturellement avec de la pratique.

Aucun matériel n'est nécessaire à la pratique du Qi Gong.



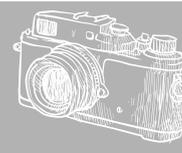
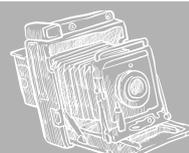
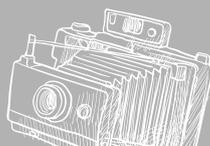
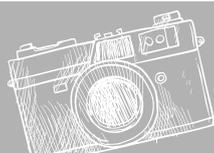
LES CONSCRITS FÊTENT LA « CLASSE EN 8 »

Les conscrits se sont donné rendez-vous le samedi 6 octobre 2018 pour une journée inoubliable, sous un magnifique soleil.

Comme le veut la tradition, les jeunes de 20 ans accompagnés des 10 ans, ont déposé une gerbe au monument aux morts.

Une photo de groupe a ensuite été prise devant la mairie, avant de se retrouver tous à l'Espace Four à Pain pour partager le vin d'honneur.

Un repas a suivi, au restaurant le Délice à Verzé, où la soirée s'est prolongée tard sur le Danc'Flor.



REPAS DES SAGES

Bon pied, bon œil et toujours prêts pour la fête, les « Sages » de notre commune ont répondu nombreux cette année encore à l'invitation de la municipalité pour le traditionnel repas dansant organisé à leur attention le 18 novembre dernier.

Comme à l'accoutumée, c'est dans une ambiance festive, empreinte de chaleur et de bonne humeur, que 69 convives se sont retrouvés entourés par une vingtaine de membres de l'équipe municipale et leurs conjoints transformés pour l'occasion en serveurs et sommeliers.

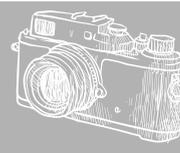
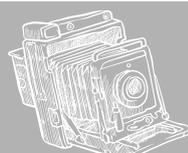
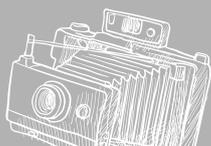
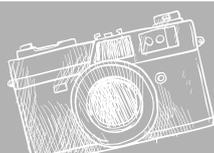
Salle superbement décorée sur le thème de la photographie, en écho au concours photo organisé cette année sur la commune, mets délicieux

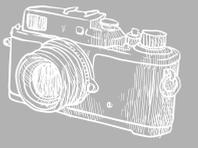
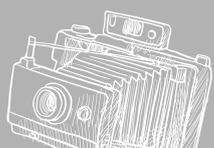
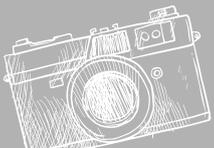
concoctés par le traiteur « Mille et une saveurs » et excellente animation musicale assurée par Teddy et Nathalie : tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette journée une véritable réussite.

Si, comme l'écrivait Corneille « aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années », nos « Sages Chevagnotins » ont prouvé tout au long de cette manifestation que, dans notre belle commune,

le nombre des années n'atteint pas les âmes bien nées !

Rendez-vous est donc donné l'année prochaine pour la 6^{ème} édition du « repas des Sages » qui, sans nul doute, sera une nouvelle fois un heureux moment d'échanges et de gaieté.





SOCIÉTÉ DE CHASSE

La Société de Chasse «La Fraternelle» compte cette année 14 adhérents (7 habitants de la commune et 7 actionnaires extérieurs).

La société est ouverte à tous les habitants de la commune et les nouveaux adhérents seront les bienvenus car les effectifs sont en baisse (et vieillissent !).

La chasse au Petit Gibier est ouverte jusqu'au 30 décembre, les battues au Grand Gibier se poursuivant jusqu'au 28 février.

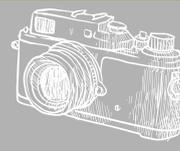
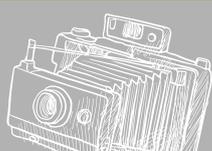
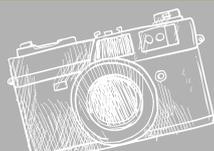
Les battues ont lieu principalement le Samedi et quelques fois le Dimanche ou le Mercredi. Des panneaux de signalisation sont installés avant chaque battue pour prévenir les passants.

5 bracelets de sangliers et 3 de chevreuils sont attribués à la Société pour la saison.

Pour le petit gibier, chaque chasseur a droit à 2 faisans et 2 perdrix par jour de chasse et 1 lièvre pour la saison. Cette année 3 couvées de faisans ont vu le jour sur la commune, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps.

La société participe aussi à l'organisation du **Téléthon** et renouvellera le **Samedi 9 Mars la Vente de Boudin** qui avait obtenu un beau succès l'année dernière.

Meilleurs vœux pour 2019.



TARIFS SALLE DES FÊTES «ESPACE D'ARÈNE» à compter du 1^{er} janvier 2018

POUR LES CHEVAGNOTINS (contribuables)	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 férié	250 €	200 €	150 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	180 €	145 €	110 €
1 journée semaine (hors jour férié)	115 €	80 €	55 €

POUR LES EXTÉRIEURS DE LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Week-end ou 2 jours dont 1 férié	500 €	400 €	300 €
1 journée du week-end ou 1 jour férié	360 €	290 €	220 €
1 journée semaine (hors jour férié)	230 €	160 €	110 €

POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle	1/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (hors vacances scolaires. Voir conditions*)	1 050 €	600 €	400 €

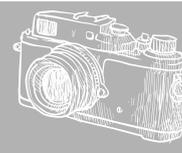
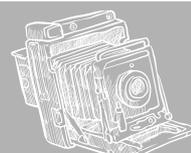
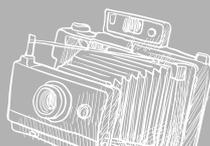
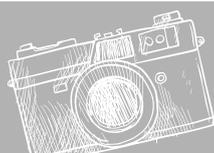
*Forfait pour une utilisation hebdomadaire maximum de 2h.

La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.

Un **forfait de nettoyage** de la salle fixé à 150 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Des **arrhes** équivalent à 50 % du coût de location de la salle seront demandés pour toute location de salle afin de valider la réservation.





... ET NAISSANCE DU REPAS CHAMPÊTRE...

Depuis quelques années, début juin, nous avons plaisir à voir s'animer les rues du village le temps d'une journée. Un rendez-vous vide-grenier incontournable des chineurs et exposants occasionnels.

Ce type de manifestation au fil du temps et sur l'ensemble de la région perd son public des premières heures.

La municipalité a toujours apporté son soutien logistique et humain aux associations Chevagnotines pour mettre en œuvre ce type de manifestation.

L'idée est lancée de proposer un repas type champêtre sur réservation aux abords de la salle des fêtes. Cette suggestion reste à amender et à abreuver d'autres idées. Et surtout à compléter de bénévoles, indispensables à la réussite de toute manifestation.

Début 2019, nous réunirons les associations afin de réfléchir, de partager et mettre en place un nouveau type de rendez-vous annuel.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET CÉRÉMONIES 2019

26/01 : Belote du sou des écoles

02/02 : Vente de brioches et gaufrettes par les conscrits

09/03 : Vente de boudin par les chasseurs

09/03 : Carnaval des écoles

19/03 : Cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie

07/04 : Randonnée des biquettes

08/05 : Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

17/05 : Vente de pizzas par le sou des écoles

29/06 : Kermesse des écoles

18/10 : Concert du club La joie de vivre

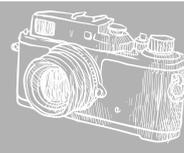
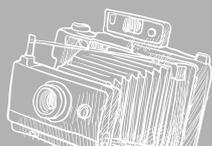
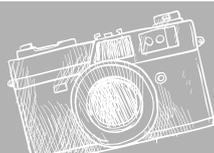
11/11 : Cérémonie de commémoration de l'Armistice

17/11 : Repas des Sages

30/11 : Belote du Club de La Joie de Vivre

07/12 : Téléthon

13/12 : Fête de Noël des écoles



Téléthon

L'élan de solidarité des Chevagnotins, leur implication ont permis de collecter 1786,35 euros intégralement reversés à l'Association Française contre la Myopathie.

Cette 14^{ème} année du Téléthon Chevagnotin a été une édition gourmande. Très tôt le matin, les petites mains des lutins, élus et bénévoles, mettaient du cœur à l'ouvrage afin de monter les chapiteaux et préparer pains, tartes au sucre, tartes aux pralines, saucissons chauds pour satisfaire la gourmandise de chacun.

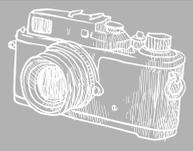
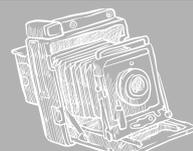
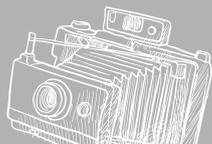
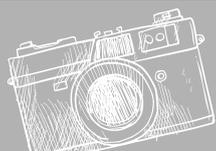
La Municipalité a offert les ingrédients et sous son impulsion, l'ensemble du monde associatif s'est mobilisé pour animer cette journée placée sous le signe du partage et de la convivialité.

Malgré un temps frais et maussade, la journée a été chaleureuse, festive et emplies de bonne humeur. Le vin chaud et le café ont été fortement appréciés par les visiteurs...

Merci à tous pour cet élan de générosité et à l'année prochaine !



©F.André



Voilà plus d'un an maintenant que la Municipalité de Chevagny-les-Chevrières a lancé le projet de concours photo ayant pour thème

«**Regards sur le village au fil des saisons**» à travers les patrimoines naturels, culturels et humains.

L'organisation d'un concours photo était une première pour nous, et nous ne savions pas si nous allions pouvoir exposer de nombreuses photos. Nos craintes se sont vite dissipées puisque, pour cette première édition, nous avons reçu une cinquantaine de clichés.

Nous tenons donc à remercier tous les participants qui ont tenté l'expérience et joué un rôle important dans la réussite de cet événement.

De très belles photos ont été envoyées, au-delà de la qualité, c'est la diversité qui nous a le plus marqué. Vingt quatre clichés ont été retenus par le jury composé de :

- Jean-Paul BESSON, passionné de photo qui a une longue expérience des concours nationaux et internationaux,
- Fabrice ANDRÉ, correspondant de presse
- Véronique CHARLOT, conseillère municipale.

Les trois photos primées par le jury ont été dévoilées lors du vernissage qui a eu lieu le vendredi 7 décembre 2018, dans l'église du village, lieu inattendu mais qui se prêtait admirablement à la mise en valeur de tous les clichés. Merci aux bénévoles qui ont œuvré pour l'encadrement et l'installation de cette exposition, et aux visiteurs venus nombreux pour admirer les clichés.

Robert DUTRONC, pour sa photo « La Combe », s'est vu attribué le premier prix du jury. Lucie VACHERON, pour sa photo « La Croix » a obtenu le deuxième prix et Christine EGRAZ, pour sa photo « Les Vignes » le troisième prix.

Nous souhaitons également laisser au public la possibilité de choisir sa photo favorite. Le 8 décembre, à l'occasion du Téléthon sur la commune, cent cinquante visiteurs ont voté et permis à Clémence EGRAZ d'être primée pour sa photo en noir et blanc « Château ».

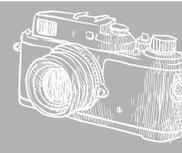
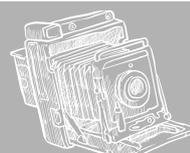
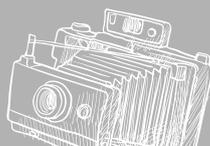
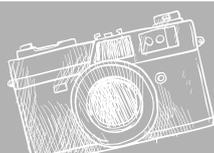
Les quatre lauréats ont reçu des bons cadeaux d'une valeur totale de 300 euros à retirer chez FLASH PHOTO, rue Sigogne à Mâcon.

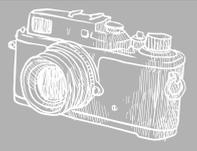
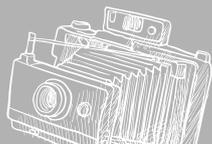
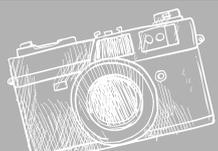
Au vu de cette belle expérience, nous allons relancer prochainement un autre concours photo...

Alors n'hésitez-pas, shootez dès que le thème vous sera proposé !



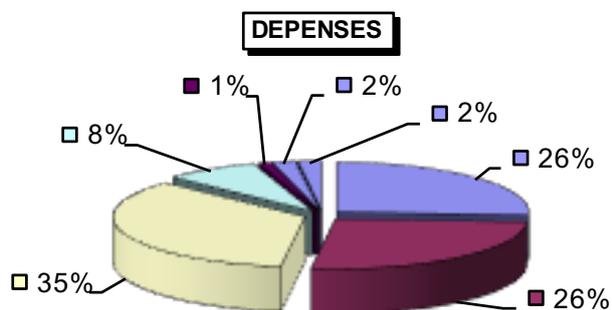
Les lauréats du concours



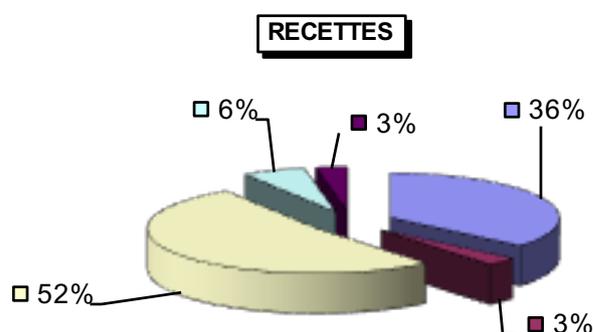


BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION FONCTIONNEMENT



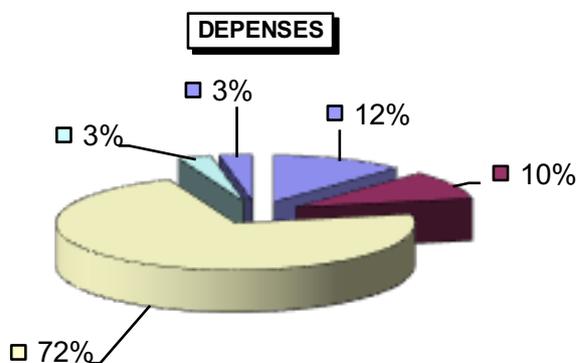
■ Charges à caractère général : 191810 €
■ Charges de personnel : 198438 €
■ Virement section investissement : 260649 €
■ Autres charges de gestion courante : 59 878 €
■ Dépenses imprévues : 10 000 €
■ Amortissements : 13162 €
■ Charges financières : 14 570 €



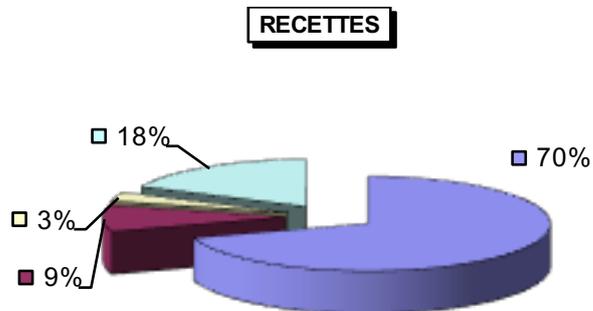
■ Solde excédent reporté 2015 : 268 094 €
■ Produits des services : 23 578 €
■ Impôts et taxes : 349 330 €
■ Dotations : 41015 €
■ Autres produits de gestion courante : 26 490 €

Soit un total de 748 507 €

SECTION INVESTISSEMENT

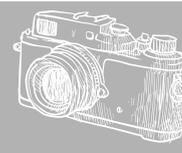
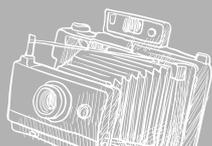
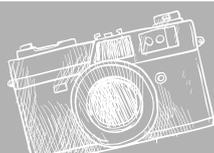


■ Subventions versées : 45 000 €
■ Remboursement des emprunts : 39380 €
■ Immobilisations en cours bâtiment : 268 265 €
■ Dépenses d'investissement imprévues : 10 000 €
■ Solde excédentaire à affecter : 11 905 €

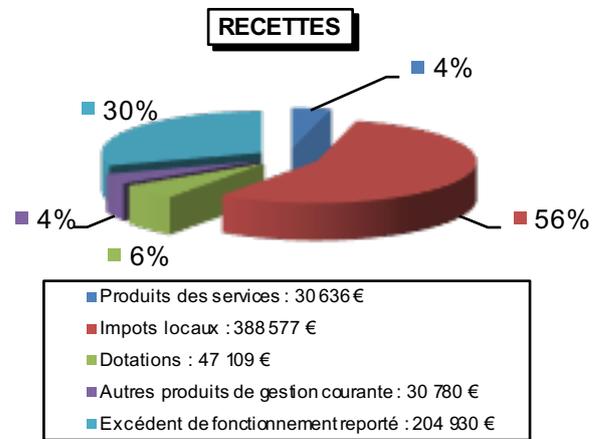
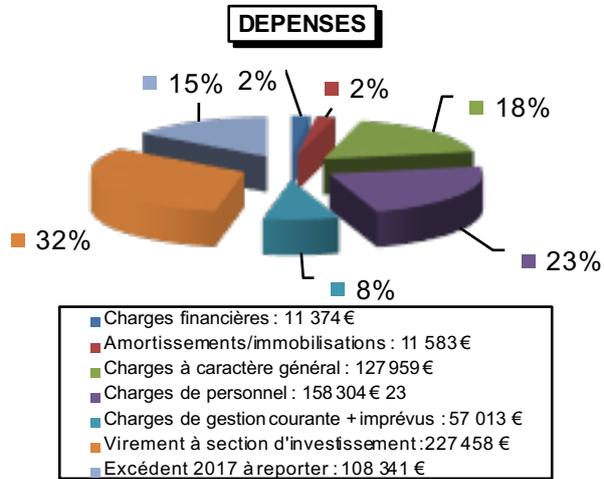


■ Virement section fonctionnement : 260 649 €
■ Dotation prévue : 33 014 €
■ Amortissement des investissements : 13 162 €
■ Exedent de fonctionnement : 67 705 €

Soit un total de 374 530 €



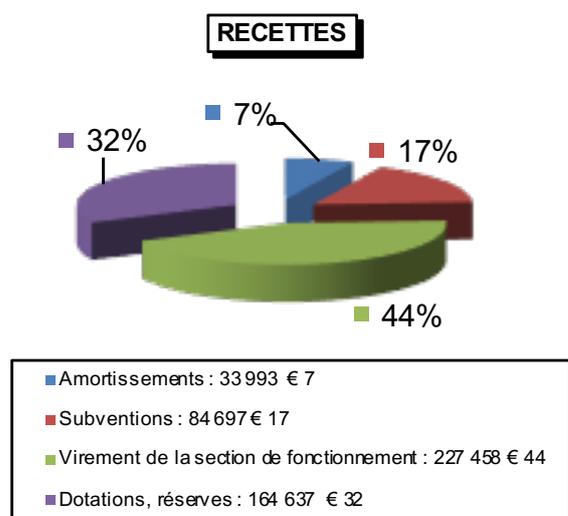
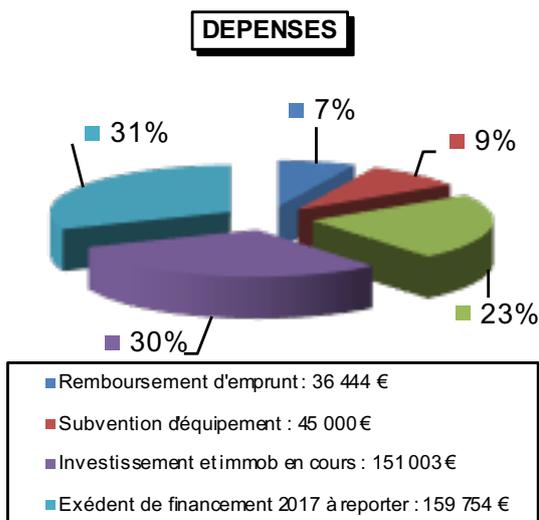
SECTION FONCTIONNEMENT



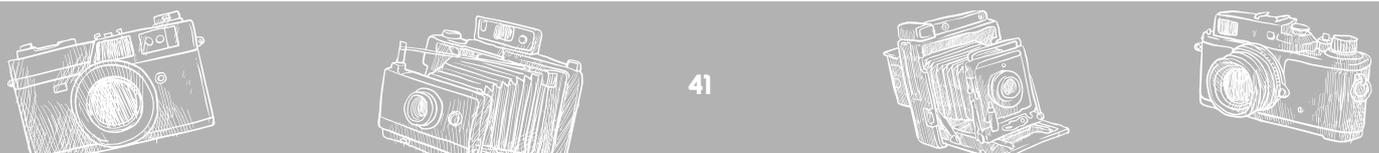
Soit un total de 702 032 €

IMPOTS LOCAUX				
Nature	2018		2017	
	Montant €	% des Rec.Fonc.	Montant €	% des Rec.Fonc.
Taxe d'habitation	150 285	21,00%	148 737	20,00%
Foncier bâti	112 025	16,00%	109 486	15,00%
Foncier non bâti	18 425	2,50%	18 253	2,00%
C F E	87 595	12,50%	83 902	12,00%

SECTION INVESTISSEMENT



Soit un total de 510 785 €





ENFOUISSEMENTS DES RÉSEAUX AÉRIENS

La prise en compte du cadre de vie passe par l'enfouissement des réseaux sur le territoire de la commune de Chevagny-les-Chevrières depuis une vingtaine d'années.

Les premiers enfouissements sont issus des opérations « Cœur de village » dans les années 2000. Les abords de l'église se sont vu embellir par la disparition des câbles aériens.

Au fil des ans d'autres secteurs ont bénéficié de l'enfouissement des réseaux, dictés par des nécessités techniques de renforcement de sécurisation et en fonction de l'étalement des zones urbaines.

La programmation de ces opérations d'enfouissement des réseaux aériens a été étudiée avec rigueur afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes ou opportunités des travaux annexes, tel que reprise du réseau d'assainissement ou réfection de la voirie.

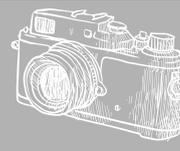
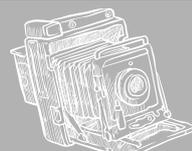
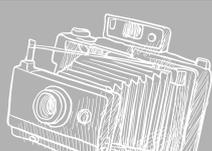
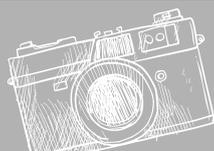
Ces opérations apportent un cachet indéniable à notre

village, cependant les coûts financiers sont importants compte tenu de l'ampleur des travaux.

Globalement, une très forte proportion de réseaux est enterrée sur la commune, résultat d'un travail de longue haleine, sur plusieurs dizaines d'années en adéquation avec notre capacité financière.

Ne pas oublier qu'il y a un peu moins de 100 ans, c'est avec exaltation que les villageois accueillaient la plantation des poteaux qui acheminaient la fée électricité dans chaque chaumière...

Dans un proche avenir, d'autres opérations d'enfouissements pourraient être programmées. Une phase d'étude est engagée, qui doit bien entendu prendre en compte le déploiement de la fibre optique sur le Mâconnais.



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DU VILLAGE

Quoi de plus plaisant que de se promener dans une commune où l'on a plaisir à porter son regard tantôt sur de beaux bâtiments, tantôt sur de jolis espaces verts. Le minéral et le végétal s'associent de façon harmonieuse, s'ils sont bien pensés, l'un servant d'écrin à l'autre.

Ces deux phrases sont en quelque sorte le résumé du cahier des charges élaboré par la municipalité pour lancer en début d'année 2018 une petite consultation d'aménagements paysagers sur le territoire de la commune de Chevagny-les-Chevrières en quatre sites distincts.

Le Paysagiste Arie van Dorp de l'Orangerie a été retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre, qui comprenait l'élaboration de croquis, les descriptifs et estimatifs des travaux avec propositions d'un éventail de plantation.

Les arbres et les plantations choisis ainsi que le fleurissement complémentaire, seront des espèces endémiques à notre région afin de préserver l'harmonie, la biodiversité et surtout d'en faciliter l'entretien.

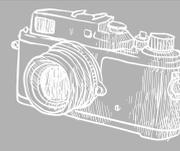
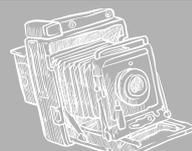
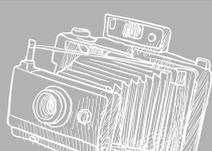
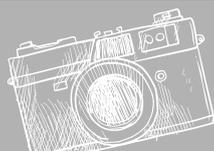
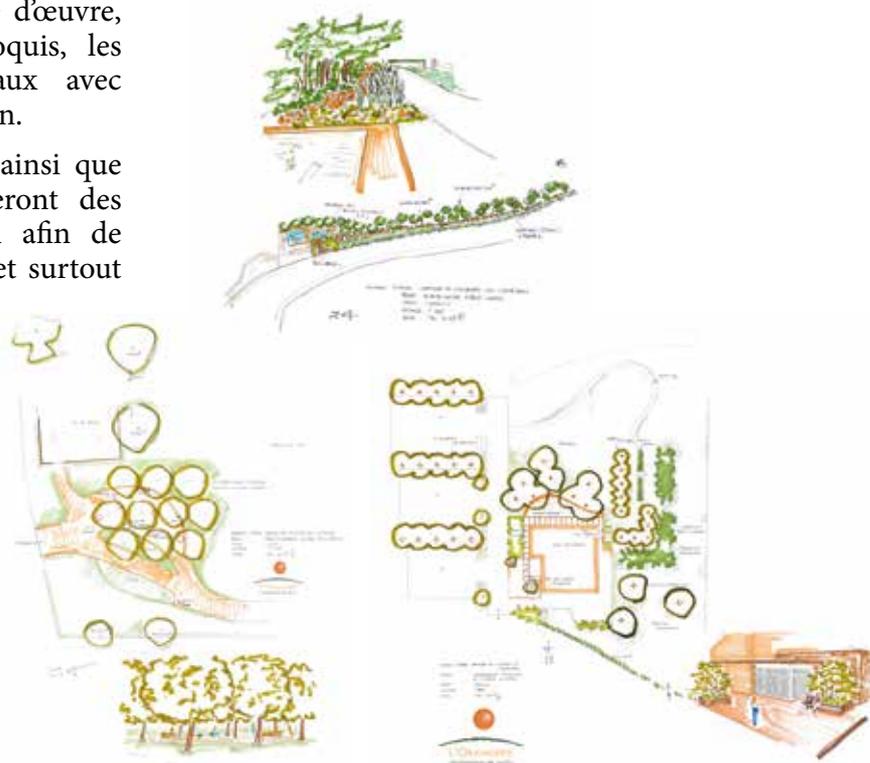
Nous avons souhaité pour le centenaire de la Grande guerre engager le déplacement du monument aux morts avec une mise en forme de l'aménagement paysager.

La conduite des opérations est effectuée par la municipalité, ainsi qu'une bonne partie des travaux qui sont l'œuvre du personnel municipal. Dans les mois prochains se finaliseront les aménagements aux abords du monument.

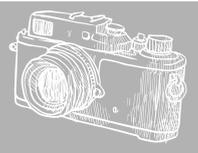
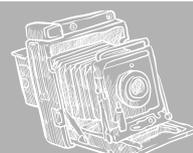
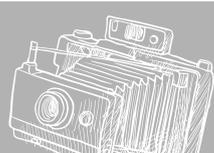
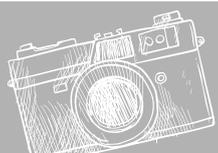
Cet espace souvenir, nous souhaitons que chacun ait plaisir à se l'approprier. La présence de murets banc permettra de s'y reposer ou admirer le point de vue.

De même nous poursuivrons selon la même méthodologie, les aménagements paysagers des abords du lavoir des Essards, du Parc de la Griotte et des abords de la salle des fêtes Espace d'Arène.

Que ces lieux, une fois finalisés, fassent le bonheur du plus grand nombre, voilà la récompense pour ceux qui les ont pensé et ceux qui les ont réalisés.



DÉPLACEMENT DU MONUMENTS AUX MORTS



ASSAINISSEMENT : CURAGE DE LA LAGUNE

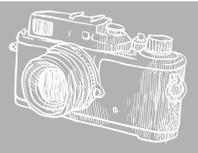
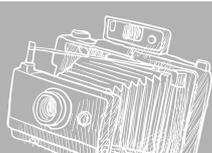
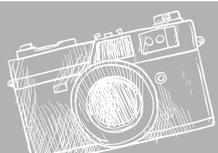
Le lagunage est un procédé épuratoire naturel qui permet de traiter les eaux usées en exploitant le principe de l'auto épuration.

L'eau épurée est ensuite rejetée en milieu naturel.

Ce procédé produit des boues qui sédimentent au fond des lagunes, celles-ci doivent être extraites à intervalles réguliers pour assurer le bon rendement de la lagune.

Après vérification de leurs qualités et de leurs conformités, les boues extraites font l'objet d'une valorisation.

La dispersion des boues se fait suivant un plan d'épandage sur les terres agricoles qui ont été retenues aux alentours.



CAMPAGNE 2018, RADAR PÉDAGOGIQUE SUR LA COMMUNE.

Mâconnais Beaujolais Agglomération a fait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile pour mise à disposition des communes.

Selon le souhait du conseil, nous en avons fait la demande pour réaliser une campagne de mesure sur notre territoire communal.

Un radar pédagogique a pour objectif de sensibiliser les conducteurs à la vitesse pratiquée dans les zones du village où la vitesse est limitée pour des raisons de sécurité. Il a également un deuxième intérêt, c'est de connaître très exactement les pratiques des conducteurs à différents endroits dans la commune et de comptabiliser le nombre de véhicules qui passent sur nos routes.

Pour que les données soient exploitables et reflètent la réalité de nos comportements, il est nécessaire que les périodes de mesure soient suffisamment longues, à minima une semaine sur une zone de mesure.

Nous avons donc effectué une campagne de mesure de 6 semaines en 6 endroits différents sur la période des mois de septembre et octobre 2018.

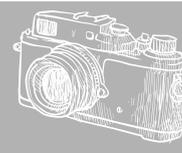
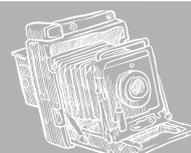
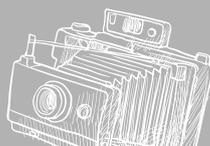
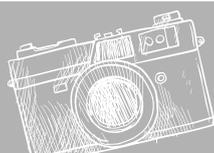
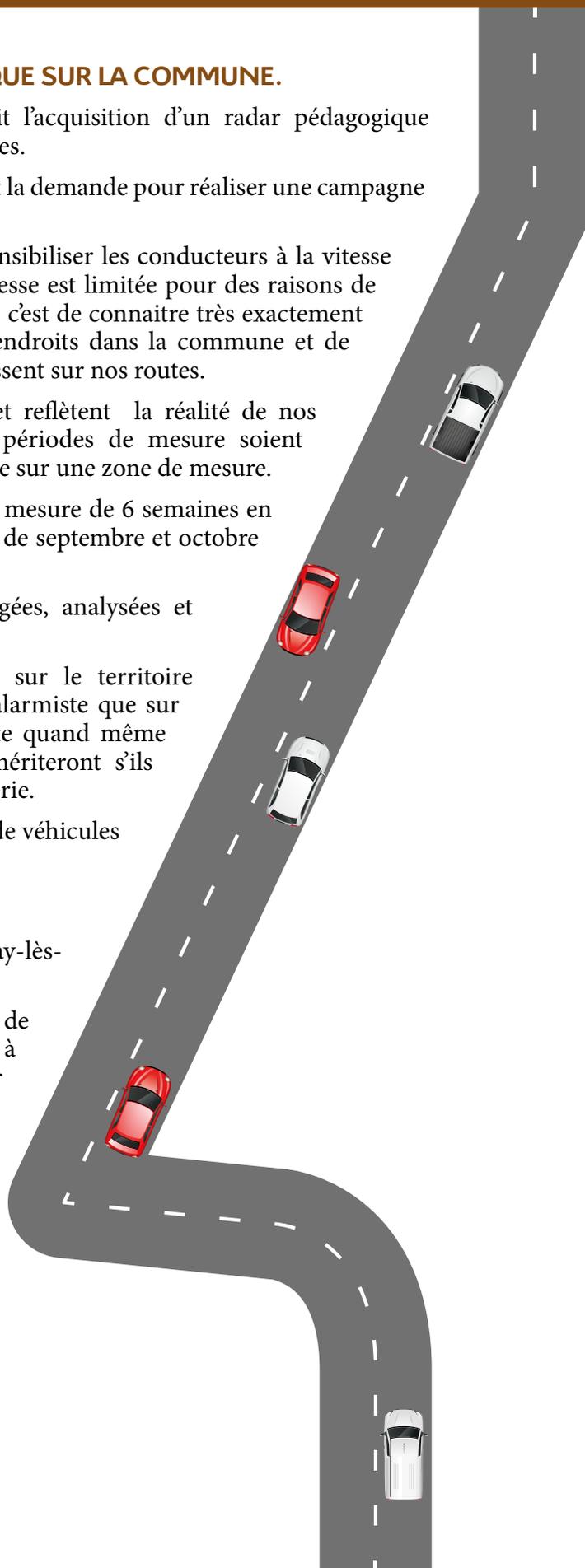
Des centaines de données ont été engrangées, analysées et synthétisées.

Globalement notre comportement routier sur le territoire de la commune n'est pas plus vertueux ni alarmiste que sur l'ensemble des réseaux routiers. Il en résulte quand même quelques comportements dangereux qui mériteront s'ils perdurent, action et sanction de la gendarmerie.

Le plus saisissant est le nombre de passages de véhicules sur certains secteurs, tel que :

- 700 véhicules/Jour rue du château
- 550 véhicules/Jour route de Verzé
- 1500 véhicules/Jour route de Charnay-lès-Mâcon.

Courant 2019 nous rééditerons ce type de campagne de mesure, qui pourra être utile à la prise de décision d'aménagement routier dans les années à venir.





MARIAGE

Émilie BIDALET et Nicolas VINCENT
le 15 septembre

Tous nos vœux de bonheur aux époux.



PACS

DERRUAZ Muriel et CHAINTREUIL Cyrille
le 12 juin (photo)

JOMAIN Aurélie et NAVOIZAT Yannick
le 20 novembre



DÉCÈS

M. Emmanuel MACHADO
le 4 mars

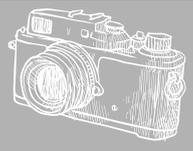
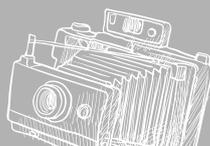
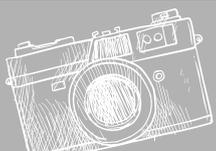
M. Joseph DARBON
le 10 mai

Mme Suzanne PERRAUD née TRIBOULET
le 14 novembre

M. Christian BARBET
le 27 novembre

M. Marcel GORSE
le 29 décembre

Nous présentons aux familles nos sincères
condoléances.





**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**

MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

67 esplanade du Breuil
CS 20811 - 710011 Mâcon Cedex

Tél. : 03 85 21 07 70

Mail : accueil@mb-agglo.com

www.mb-agglo.com

DÉPÔTS SAUVAGES

Véritable fléau depuis quelques années, l'abandon d'objets en tout genre (électroménagers, meubles, cartons...) sur les points d'apport volontaire est à déplorer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. MBA tient à rappeler qu'il existe pourtant des solutions écocitoyennes pour se débarrasser de ses encombrants.

En tout premier lieu, il est tout à fait possible, au moment de l'achat d'un nouveau produit, de faire reprendre son ancien par le vendeur : ce procédé est valable pour ce qui concerne l'ensemble des matériels électriques et électroniques ainsi que pour le mobilier.

Les habitants du territoire de MBA ont ensuite la possibilité de se rendre sur les 6 déchetteries de l'agglomération pour y évacuer leurs déchets volumineux.

RAPPEL : si vous n'êtes pas encore inscrits en déchetterie, rendez-vous sur mb-agglo.com ou demandez votre formulaire d'inscription à votre gardien lors de votre prochain passage.

Des caméras sont désormais installées à proximité de certains points d'apport volontaire afin d'exercer une surveillance des lieux sensibles. Ce système permet ensuite au détenteur du pouvoir de police de mettre en œuvre les sanctions administratives et pénales appropriées en cas d'infractions.

LA PETITE ENFANCE

L'accueil des jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans s'appuie sur l'exploitation de 16 établissements collectifs et d'un Service d'Accueil Familial, offrant 405 places d'accueil.

La collectivité veille à ce que ces établissements soient en capacité d'accueillir les enfants dans le plus grand confort et entreprend régulièrement des aménagements pour y veiller.

Un chantier de grande envergure s'est engagé sur la crèche de Bioux. Ces travaux de réhabilitation totale devraient se terminer fin 2018. L'ouverture au public et la réintégration des tout-petits est prévue à partir du lundi 7 janvier 2019.

La crèche sera sécurisée par un portier vidéo extérieur et bénéficiera de deux cours.

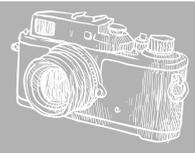
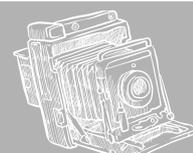
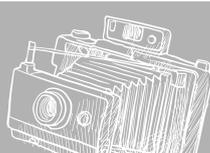
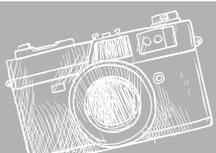
À NOTER : Des services complémentaires sont proposés par MBA :

- **le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)**, un lieu d'information neutre et un service gratuit mis à disposition des familles et des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s. Il est animé par une équipe de professionnelles de la petite enfance dont le but est de faciliter la mise en relation et les rapports entre parents employeurs et les assistant(e)s maternel(le)s.
- **Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) « Bulle d'oxygène »** est un lieu de rencontre et de parole pour les tout-petits et leurs parents.

Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents,...) ainsi qu'aux futurs parents.

Des accueillants sont présents et offrent un espace convivial de jeux et d'échanges. L'accueil est libre, sans inscription et gratuit. La confidentialité et l'anonymat sont respectés.

Pour plus d'infos sur les services de votre agglo www.mb-agglo.com



CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Le centre aquatique communautaire accueille les sportifs de haut niveau comme les petits baigneurs pour faire le plein de sport, de détente et de loisirs. En période hivernale, il se compose d'un bassin sportif, d'un bassin d'initiation, d'une pataugeoire, d'un toboggan et d'un SPA. En période estivale, les usagers peuvent profiter du bassin olympique, d'un bassin d'agrément, d'un bassin petite enfance, d'une fosse à plongeon et de nombreux espaces extérieurs.

Afin de redonner plus de place à chacun des utilisateurs, améliorer le confort, augmenter la capacité d'accueil, et diversifier les activités, Mâconnais Beaujolais agglomération a entrepris des travaux.

Le bassin d'agrément extérieur de son centre aquatique sera désormais doté d'une couverture rétractable composée d'une structure gigogne de trois éléments mobiles et d'un fixe pour bénéficier d'un bassin supplémentaire en toutes saisons.

La piscine d'Azé, située dans un environnement calme et verdoyant ouvrira au public ses deux bassins chauffés dès le 1^{er} juin pour tout l'été.

Sur présentation à l'inscription du justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, les résidents de MBA peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel.



conservatoire DE MUSIQUE ET DE DANSE edgar varèse

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE EDGAR VARÈSE est un établissement majeur du paysage culturel du territoire par l'enseignement de grande qualité qu'il dispense, mais également par l'offre artistique qu'il propose et qui lui permet de rayonner sur le secteur du Mâconnais-Beaujolais.

De l'initiation à la pratique professionnelle, le Conservatoire communautaire assure, avec une équipe pédagogique hautement diplômée et au parcours artistique confirmé, l'enseignement instrumental, vocal et chorégraphique à quelques 850 élèves.

► RÉTROSPECTIVE 2018

4 février 2018, la maîtrise du Conservatoire Edgar Varèse, dirigée par Nicolas PARISOT, a présenté au **Théâtre de Mâcon** « 1918, L'homme qui titubait dans la guerre », un oratorio d'Isabelle ABOULKER.

La maîtrise était accompagnée sur scène par l'Orchestre Symphonique de Mâcon, dirigé par Eric GENESTE. Ahlima MHAMDI, Mathieu GARDON et Philippe MURGIER ont également participé à cet événement.

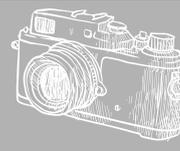
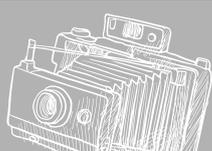
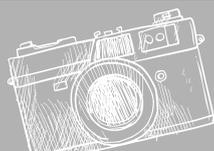
À l'issue du spectacle, l'émotion du public venu en nombre était palpable. Un moment intense...

► ÉVÈNEMENT 2019

La maîtrise du Conservatoire et le chœur d'hommes, ainsi que les classes de chant choral (environ 100 enfants) vont participer au projet « Révolutions », à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la mort de LAMARTINE. Ce concert exceptionnel se déroulera le **29 juin 2019, à 20h30 au SPOT de Mâcon.**

« Révolutions », création de Jean-Claude AMIOT, pour orchestre symphonique chœurs d'enfants et chœurs mixtes, et récitant Daniel MESGUICH, est un grand projet qui va réunir sur scène 300 élèves des écoles primaires, des collèges et du Lycée Lamartine ; ainsi que 300 adultes des chœurs amateurs accueillis au Conservatoire.

L'Orchestre Symphonique de Mâcon accompagnera les chanteurs sur scène.



L'HISTOIRE DU MONUMENT AUX MORTS DE CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918. Les noms des « Morts pour la France » des conflits postérieurs y étant alors simplement ajoutés.

L'armistice est signée le 11 Novembre 1918 à 5 h 15. Le cessez-le-feu prend effet à 11 heures précises sur les derniers champs de bataille. Il met fin à un conflit déclenché par l'assassinat de l'archiduc

François Ferdinand, le 28 juin 1914 à Sarajevo, par le nationaliste serbe Bosnie Gavrilo Princip.

L'expression « monuments aux morts » s'applique ici aux édifices érigés par les collectivités territoriales, le plus souvent les communes, pour honorer la mémoire de leurs concitoyens « Morts pour la France ».

S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé, depuis la Première Guerre mondiale, comme référence pour les décisions municipales en la matière : l'inscription d'un nom se justifie pleinement lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre, est titulaire de la mention « Mort pour la France », et est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée. Juridiquement, les monuments aux morts sont pour la plupart des biens communaux et relèvent comme tels de la compétence des municipalités.

À l'origine, la fonction de ces édifices a été de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles.

Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises. Leur emplacement, leurs dimensions et leur ornementation sont très variés.

Au lendemain de la victoire de 1918, le mouvement est massif, mêmes si les motivations sont plurielles :

Les Français désirent à la fois célébrer la paix et la victoire tout autant que commémorer les disparus, comme pour donner un sens à la terrible saignée (on compte 1,45 million de morts, auxquels il faut encore ajouter 1,1 million d'invalides de guerre) qu'a connue un pays déjà affaibli sur le plan démographique.

Ces différents éléments expliquent qu'un consensus se fasse rapidement pour donner une dimension nationale aux hommages prévus.

En quelques années, trois lois précisent la façon dont l'État prévoit d'apporter son soutien à ces commémorations :

- la loi du 25 octobre 1919 sur la « commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre » pose le principe d'une subvention publique « en proportion des sacrifices consentis » ;
- la loi de finances du 31 janvier 1920 fixe les modalités précises du soutien financier de l'État ;
- la loi du 24 octobre 1922 enfin fait du 11 novembre une fête nationale.

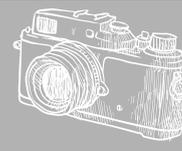
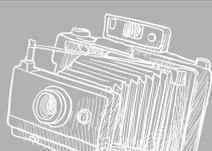
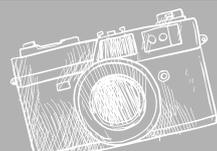
Cet engouement législatif se trouve prolongé sur le terrain par l'érection des premiers monuments aux morts dès 1920, relayée par leur inauguration dès 1921 dans les villages.

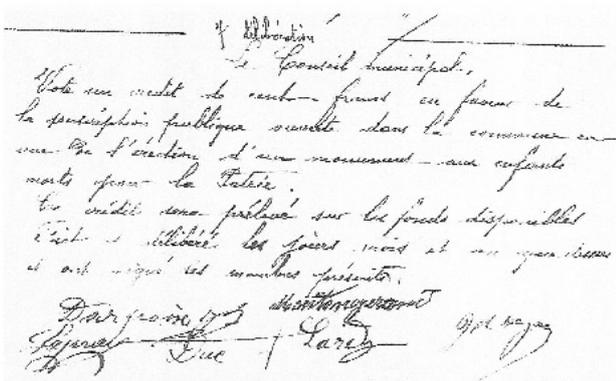
L'autre gros sujet de débat reste le financement, qui associe le plus souvent fonds gouvernementaux et communaux, parfois publics et privés (sous la forme d'une éventuelle souscription).

Bien souvent financés en partie à l'aide de la souscription publique, les monuments érigés, selon la formule consacrée, « à la mémoire des enfants morts pour la France [ou] pour la Patrie », ont fait systématiquement l'objet d'une délibération du conseil municipal qui inscrivait cette dépense au budget de la commune.

La loi du 31 juillet 1920 fixa ainsi par la suite les conditions d'attribution et de calcul du montant des subventions versées par l'État aux communes pour l'érection d'un tel monument.

L'article 81 de cette loi précisait que le montant de l'aide versée aux communes était calculé selon le nombre de soldats morts par rapport au nombre d'habitants de la commune connu d'après le recensement de 1911.





(10 Août 1919 – 8 h du matin)

7^{ème} Délibération

Le Conseil Municipal,

Vote un crédit de cent francs en faveur de la souscription publique ouverte dans la commune en vue de l'exécution d'un monument aux enfants morts pour la Patrie.

Ce crédit sera prélevé sur les fonds disponibles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Mr. ROGÉAT (Maire)

Nous n'avons pas trouvé trace dans les archives de la commune, ni qui a initié cette souscription ni trace d'une quelconque subvention versée par l'État.

Érigés à titre d'hommage public dans la quasi-totalité des communes françaises à partir des années Vingt, les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale sont le témoignage matériel manifeste de la reconnaissance de la nation tout entière à l'égard de ceux qui sont morts pour la défendre, et qui, à ce titre, ne doivent pas sombrer dans l'oubli.

Œuvres à forte valeur mémorielle et à fonction éminemment commémorative, les monuments aux morts de la Grande Guerre exercent donc pleinement leur rôle lorsqu'ils sont associés à une célébration nationale, en l'occurrence le 11 Novembre, date de la signature de l'armistice.

UN RÉFÉRENT DE LA VIE CIVIQUE

Lieu de mémoire placé au centre du village, au voisinage de la mairie ou de l'église, parfois entre les deux, porteur d'une symbolique collective, le monument aux morts de la Première Guerre mondiale est un référent de la vie civique.

Pour permettre la construction de ce monument aux morts, comme la souscription publique avait trouvé écho auprès de la population, la Commune devait donc trouver un emplacement pour ériger ce monument, elle en confie l'étude de recherche et de faisabilité à un expert, Monsieur NOGUE. Ce dernier oriente ses recherches dans l'environnement immédiat de la mairie et porte son choix sur une parcelle de terrain située juste en face, appartenant à Melle BENIER.



La route de Charnay dans les années 1910/1912

À gauche, l'école de garçons et la Mairie, à droite, l'école des filles.



La même route vers 1915

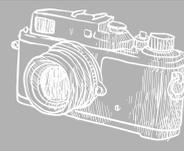
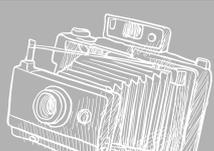
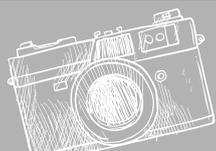
On remarquera que la commune avait souhaité changer de nom pour ne pas dévaloriser le vin blanc produit sur ses terres, et que l'imprimeur s'était précipité pour éditer des cartes postales avec la nouvelle appellation, mais cette décision du Conseil Municipal n'a pas été acceptée par le Préfet de l'époque et la Commune a donc repris son nom initial qu'elle porte encore.

La transaction n'a sans doute pas été simple puisqu'il a fallu passer par un notaire et un Avoué pour finir par un jugement du tribunal.

Daté du 9 Avril 1921, Monsieur le Maire reçoit le courrier de Maître C.GUIBIER Notaire, rue de la Barre à Mâcon, demandant au Conseil Municipal d'approuver le choix du terrain proposé par l'expert

En réunion, le 13 Avril 1921, le Conseil Municipal décide que le monument aux morts soit placé dans une parcelle de terrain appartenant à Melle BENIER, située en face de la Mairie et de l'école de garçons.

Revêtus de l'approbation de l'autorité préfectorale, les projets de monuments aux morts donnaient lieu à la rédaction d'un traité de gré-à-gré entre la commune, d'une part, représentée par le maire, et le maître d'œuvre, d'autre part, incluant un cahier des charges ainsi qu'un délais de livraison.



LE MONUMENTS AUX MORTS

C.GUIBIER
NOTAIRE
31 RUE DE LA BARRE
MACON

Macon, 9 Avril 1921

Recevez, Monsieur le Maire,
l'expression de ma parfaite
considération

Monsieur le Maire,
J'ai l'honneur de vous remettre ci inclus copie du rapport de M. Nogue, expert, relatif à l'emplacement du terrain Bénier pour le monument aux morts de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute et parfaite considération.

C. Guibier

C.GUIBIER Mâcon, 9 Avril 1921
NOTAIRE
31 RUE DE LA BARRE
MACON

Monsieur le Maire,
J'ai l'honneur de vous remettre ci inclus copie du rapport de M. Nogue, expert, relatif à l'emplacement du terrain Bénier pour le monument aux morts de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute et parfaite considération.

Conformément au jugement du tribunal, la commune devra prendre à sa charge tous les frais nécessités par la vente, y compris ceux dus à M. Re. ?., avoué.

En ce qui me concerne et comme M. Nogue, je fais abandon de mes honoraires dans cette affaire.

Le Conseil Municipal

En l'an mil neuf cent vingt un, le Conseil municipal s'est réuni, le treize avril, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents, M.M. Montangerand, Darpois, Commerçon, Duc, Meunier, Bonin, et Rollet, maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de Monsieur Nogue, expert,

Approuve l'emplacement choisi dans une parcelle de terrain appartenant à Melle Bénier, pour l'érection d'un monument aux morts et prend l'engagement de payer tous frais nécessités pour cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

En l'an mil neuf cent vingt un, le Conseil municipal s'est réuni, le treize avril, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents, M.M. Montangerand, Darpois, Commerçon, Duc, Meunier, Bonin, et Rollet, maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de Monsieur Nogue, expert,

Approuve l'emplacement choisi dans une parcelle de terrain appartenant à Melle Bénier, pour l'érection d'un monument aux morts et prend l'engagement de payer tous frais nécessités pour cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Une fois livré, le monument faisait ensuite l'objet d'un procès-verbal de réception définitive de l'œuvre dressé en présence du maire, d'un ou de plusieurs de ses adjoints, et du maître-d'œuvre.

Le Maire se mit donc en quête pour faire réaliser le monument et se rapprocha du tailleur de pierre, Henri THÉVENET qui œuvrait à Prissé et qui a réalisé également les monuments de Prissé et de Fuissé.

Nous n'avons pas retrouvé trace de la transaction effectuée avec la commune, mais l'ouvrage a été réalisé dans les années qui suivirent puisqu'on l'aperçoit sur la carte postale ci-après datée aux environs de 1930.

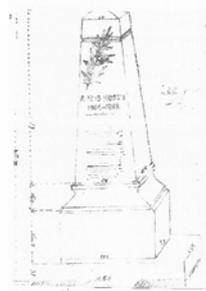


Cette vue de l'entrée de Chevagny les Chevrières datée de 1930 laisse apparaître le monument qui a été installé face à la Mairie

Érigés principalement entre 1920 et 1925, les monuments aux morts de la Grande Guerre ont donné lieu à une production variée, allant de la simple stèle ou de la simple plaque commémorative, apposée sur un mur, à la composition monumentale d'un artiste.

La forme, la taille et l'ornementation des monuments aux morts étaient conditionnées par les ressources dont disposaient ces commanditaires. Le type de monument aux morts le plus répandu fut sans conteste le monument en forme d'obélisque.

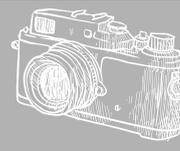
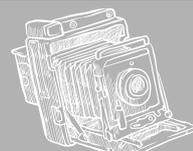
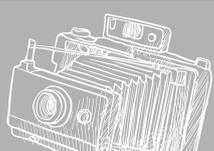
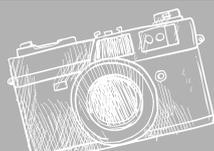
Le monument aux morts fut enfin l'emplacement de choix de toute une série de signes et d'attributs spécifiques à l'armée et à la guerre (croix et médailles de guerre, palmes de lauriers, de chênes, ancre, épée, etc.).



Forme et dimensions du monument proposé.

On remarque que la palme sur la partie supérieure ornera finalement le socle du monument

En France, les ornements les plus courants sont la couronne de feuilles de chêne (la branche de chêne), symbole des vertus civiques et de la gloire; la couronne de feuilles de laurier (ou la palme de laurier), symbole



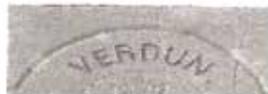
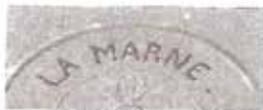
des vertus militaires ; la palme ; la branche d'olivier, représentative de la paix ; la croix de guerre 1914-1918 plus ou moins épurée au point de n'être parfois qu'une simple croix pattée.

Ainsi, en vertu de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation de l'église et de l'état, les insignes religieux ne pouvaient théoriquement figurer sur un monument dont le projet prévoyait qu'il fut érigé sur la voie publique.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un monument simple, en forme de colonne pyramidale, composé de cinq parties en en granit.

Les deux premières sont des dalles pour surélever le monument. Le socle est orné d'une palme encadrée par les inscriptions « LA MARNE » et « VERDUN ».



Ce sont les deux grandes batailles qui demeurent dans la mémoire nationale par leur enjeu pour la France, batailles strictement Anglaises côtés alliés.

Sur la partie centrale une plaque ajoutée indique le nom des deux morts pendant la seconde guerre mondiale

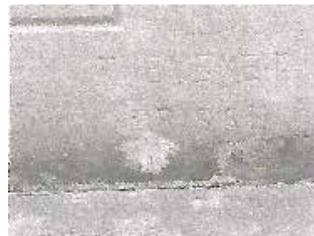
Et, mise en place bénévolement par M. Georges Lautissier, de Chevagny-les-Chevrières, une plaque rappelle la guerre d'Algérie et les combats Maroc-Tunisie



La partie supérieure porte le nom des quinze morts durant la première guerre mondiale dominé par l'inscription « À NOS MORTS 1914-1918 »

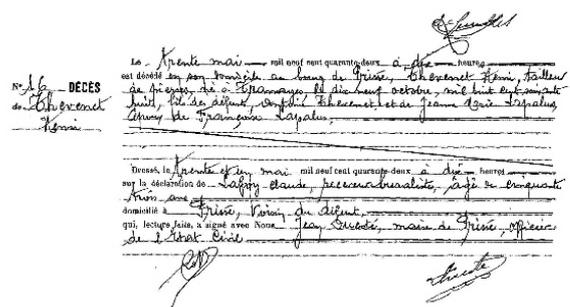


La tête du monument est ornée d'une médaille militaire, l'effigie de Marianne est entourée de l'inscription « République Française »

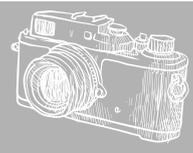
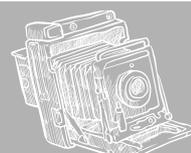
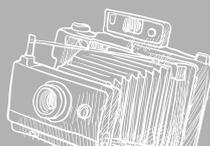
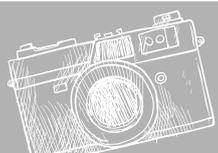


La base du monument est signée de son réalisateur. H. THÉVENET - PRISSÉ

Copie intégrale certifiée conforme selon le procédé de traitement informatisé
Fait à Prissé (SAÛNT-ET-LOIRE), le 21 juin 2018
L'officier d'état civil

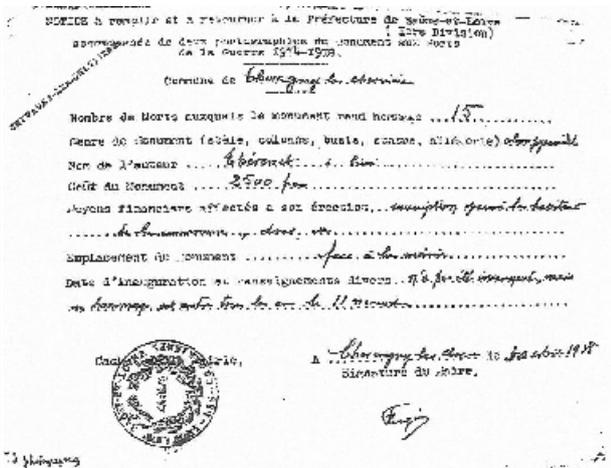


Nous avons recherché auprès de la Mairie de Prissé une possible descendance du tailleur de pierre Henri THÉVENET qui a réalisé le monument. Aucune trace, ni de son atelier, ni de sa famille si ce n'est son acte de décès ci-contre
M. THÉVENET Henri, tailleur de pierre est inhumé au cimetière de Prissé Carré 3, Tombe 103, ainsi que son épouse et sa fille.



LE MONUMENTS AUX MORTS

Enfin, au bout de toutes ces pérégrinations, il fallait bien que ce monument soit validé par la Préfecture.



NOTICE à remplir et à retourner à la Préfecture de Saône-et-Loire
(1^{ère} division) accompagnée de deux photographies du monument aux morts de la guerre 1914-1918.

Commune de Chevagny les chevrières

Nombre de Morts auxquels la commune rend hommage.....15
Genre de monument (stèle, colonne, buste, statue, allégorie: **colonne pyramidale**
Nom de l'auteur..... **Thévenet à Prissé**
Coût du monument..... **2500 francs**
Moyens financiers affectés à son érection.... **souscription parmi les habitants de la commune, dons, etc...**
Emplacement du monument.... **face à la mairie**
Date d'inauguration et renseignements divers... **n'a pas été inauguré, mais un hommage est rendu tous les ans le 11 novembre.**

Cachet de la Mairie

A. Chevagny les chevrières
le 30 Août 1938
Signature du Maire
(Mr. Fugier)



Vue générale de l'entrée de Chevagny les Chevrières dans les années 1950/1960.

On remarque nettement la position du monument dans son enclave, l'école des garçons et la mairie, l'école des filles et son grand jardin.
Le village n'a pas encore de constructions en périphérie.

Les difficultés rencontrées par la Mairie lors des différentes commémorations au monument aux morts, compte tenu de son emplacement par rapport à la voirie très fréquentée, au peu de place pour le public autour de ce monument et sa non accessibilité aux PMR, ont amené le Conseil Municipal à réfléchir sur, soit l'extension de l'enclave, soit le déplacement pur et simple de l'édifice.

Les transactions effectuées avec les propriétaires successifs du terrain attenant n'ayant jamais pu aboutir, la seconde solution a donc été privilégiée et tout naturellement le parc de la mairie, avec quelques aménagements indispensables a été choisi.

Voici donc le monument, à son nouvel emplacement qui permettra les commémorations en toute sécurité loin de la voirie et avec l'accès aux personnes à mobilité réduite.



Il a été inauguré à cet endroit le 11 Novembre 2018.

Un grand MERCI à toutes celles et tous ceux qui ont permis la réalisation de ce document et en particulier :

Les municipalités de Chevagny-lès-Chevrières et de Prissé, et surtout leurs secrétaires de mairie.

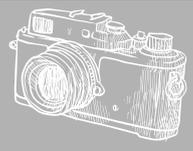
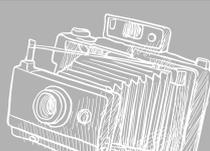
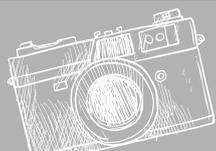
Monsieur Thierry PRABEL qui nous a autorisé à copier quelques cartes postales de sa collection privée.

Monsieur Jonathan GUILLEMAIN qui a bien voulu nous confier quelques pages de son excellent travail réalisé sur ce monument « *Un témoignage de pierre sur la guerre 14/18* », année scolaire 2002-2003.

Les archives départementales, le JSL et bien sûr, l'inévitable Google.

EXCELLENTE LECTURE A TOUS

A.L.



Bonne année 2019 !

